Nations Unies S/2001/186

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2001
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 5 décembre 2000, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire un rapport complet sur l'application de cette résolution 90 jours après son entrée en vigueur. Il décrit les progrès réalisés dans l'exécution du Programme conformément à la résolution 986 (1995), depuis la fin de la période examinée dans mon rapport précédent, soumis au Conseil le 29 novembre 2000 (S/2000/1132). Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le présent rapport est le 31 janvier 2001.

2. La phase en cours de 180 jours (phase IX) a pris effet le 6 décembre 2000. Toutefois, le Gouvernement iraquien m'a officiellement soumis le plan de distribution, pour examen et approbation, le 4 février 2001, soit près de deux mois après le début de la phase actuelle. Le plan a été approuvé le 13 février 2001 (S/2001/134) sur la base des dispositions décrites dans une lettre de la même date adressée au Représentant permanent de l'Iraq par le Directeur exécutif du Programme Iraq (ibid., annexe I).

3. Le budget du plan de distribution pour la phase IX se chiffre à 5 milliards 556 millions de dollars, contre 7 milliards 130 millions de dollars pour le plan de la phase précédente (S/2000/733, annexe II, pièce jointe, par. 3). Je suis toutefois préoccupé par le fait que les fonds requis pour son application risquent de ne pas être disponibles en raison de la forte baisse des exportations pétrolières iraquiennes au titre du Programme depuis décembre 2000.

4. Bien que le Programme n'ait jamais eu pour but de répondre à tous les besoins de la population iraquienne, il a, au cours des quatre années écoulées, contribué à enrayer la détérioration des conditions de vie en Iraq et, dans certains cas, à les améliorer. Depuis le lancement du Programme en décembre 1996, des fournitures d'une valeur totale de 10 milliards 264 millions de dollars ont été livrées à l'Iraq au titre d'envois complets ou partiels, y compris des pièces détachées et du matériel pour l'industrie pétrolière d'une valeur de 562 millions de dollars. Des quantités supplémentaires de fournitures et de matériel déjà approuvées, d'une valeur estimée à 8 milliards 488 millions de dollars, étaient en cours de production ou d'acheminement. Malheureusement toutefois, l'impact du Programme n'a pas été uniforme dans l'ensemble du pays; les disparités existant entre Bagdad et le reste du pays, de même qu'entre les zones rurales et les zones urbaines ont persisté. On note également des disparités croissantes entre les trois gouvernorats du nord, Dohouk, Erbil et Souleïmaniyah, et à l'intérieur des gouvernorats eux-mêmes.

5. L'état nutritionnel de la population iraquienne s'est amélioré au cours des quatre dernières années. En mars 1997, la valeur énergétique de la ration alimentaire était de 1 295 kilocalories par personne et par jour. Au cours des trois derniers mois, la valeur calorique moyenne de la ration alimentaire avait atteint 2 270 kilocalories par personne et par jour par rapport à un objectif de 2 472 kilocalories par personne et par jour visé pour la valeur calorique du panier alimentaire. Malheureusement, toutefois, les couches les plus pauvres de la société sont souvent contraintes d'échanger les produits qu'elles reçoivent au titre du panier ali-

mentaire, afin de se procurer d'autres produits de première nécessité. Le pouvoir d'achat n'a cessé de diminuer et, même si on trouve de nombreuses denrées alimentaires sur les marchés, leur prix est inabordable pour l'Iraquien moyen. Bien que l'Iraq dispose d'une abondance de légumes, de fruits et de viande, la plupart des Iraquiens n'ont pas les moyens de les acheter.

6. Dans les trois gouvernorats du nord, on note une amélioration considérable de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, accompagnée d'une baisse continue des taux de malnutrition chronique. Dans les gouvernorats du centre et du sud toutefois, ces taux demeurent dans l'ensemble plus élevés. Si la malnutrition chronique a diminué dans les zones urbaines, elle a augmenté dans les zones rurales. Il est donc indispensable d'examiner plus en détail la répartition et la gamme des articles inclus dans le plan de distribution de la phase IX, afin d'améliorer rapidement l'état nutritionnel des enfants. Comme les fonds nécessaires sont maintenant disponibles, le Gouvernement iraquien peut prendre d'urgence des mesures afin d'améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des enfants.

7. Comme l'a signalé l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le système de santé était sur le point de s'effondrer lorsque le Programme a été mis en route. Quatre ans plus tard, la situation sanitaire à Bagdad et dans l'ensemble du pays s'est améliorée mais elle demeure précaire. Si le Gouvernement a pris des mesures pour remédier à divers problèmes dans certains hôpitaux, l'infrastructure médicale requiert une réorganisation complète. Il faudrait accorder plus d'attention à des facteurs essentiels comme la disponibilité des médicaments et la capacité d'accueil des hôpitaux dans le cadre du plan de distribution.

II. Recettes

A. Production pétrolière et vente de pétrole et de produits pétroliers

8. Depuis le début de la phase IX, les superviseurs et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït – ci-après dénommé « le Comité » – ont examiné et approuvé un total de 91 contrats (dont 57 ont été reportés de la phase VIII à la phase IX) conclus avec des acheteurs des 35 pays ci-après (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de contrats pour chaque pays) : Afrique du Sud (1); Algérie (1); Bélarus (3); Brésil (1); Canada (1); Chine (4); Chypre (2); Émirats arabes unis (6); Espagne (2); Fédération de Russie (16); France (6); Grèce (2); Inde (1); Indonésie (2); Italie (5); Kenya (1); Liban (1); Liechtenstein (2); Malaisie (4); Namibie (2); Oman (1); Pakistan (1); Panama (1); République arabe syrienne (2); Roumanie (1); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2); Singapour (1); Soudan (1); Suisse (8); Tunisie (1); Turquie (4); Ukraine (2); Venezuela (1); Viet Nam (1); et Yémen (1).

9. Le volume total des exportations de pétrole approuvées au titre de ces contrats s'établit à environ 233,1 millions de barils représentant des recettes estimées à 5,3 milliards d'euros (y compris les redevances dues au titre de l'utilisation de l'oléoduc, si tous les contrats sont exécutés aux prix courants).

10. Bien qu'aucune défaillance majeure n'ait été observée ou signalée dans les installations pétrolières pendant la période à l'examen, les exportations iraquiennes de pétrole au titre de la phase en cours se sont déroulées de manière très inégale. Pendant la période considérée, ni les superviseurs ni le Comité n'ont accepté les propositions de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole (SOMO) concernant une réduction excessive des prix. Cela a entraîné des difficultés considérables entre le SOMO et les superviseurs. Seulement 29 chargements, représentant au total 48,9 millions de barils, d'une valeur estimative de 1 milliard 98 millions d'euros, ont été effectués pendant la période en question. Ce chiffre est inférieur au volume normalement expédié en un mois au cours de la phase précédente, et représente une perte de recettes d'environ 2 milliards d'euros.

11. On se souviendra que le 15 décembre 2000, le Comité, préoccupé par de nombreuses informations faisant état de redevances supplémentaires imposées aux acheteurs de pétrole brut iraquien, a chargé les superviseurs de porter ce qui suit à la connaissance des acheteurs de brut iraquien : a) le Comité n'avait approuvé aucune surtaxe sur le pétrole iraquien; b) les paiements au titre de l'achat de pétrole brut iraquien ne pouvaient être effectués sur un compte autre que celui des Nations Unies; et c) les acheteurs de pétrole iraquien ne devaient acquitter aucun type de surtaxe à l'Iraq.

Exportations de pétrole iraquien

12. Les procédures utilisées pour l'inspection des exportations pétrolières en provenance d'Iraq n'ont pas changé. Au cours de la phase actuelle, 14 inspecteurs indépendants de la Saybolt étaient basés sur place à Mina al-Bakr et Zakho (Iraq) et à Ceyhan (Turquie).

Mina al-Bakr

13. Les chargements de pétrole brut se sont poursuivis à partir de la plate-forme de Mina al-Bakr sous la supervision de l'équipe de contrôle de la Saybolt. Pendant la période considérée, un volume total net de 36 363 137 barils a été chargé, comme il a été établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, soit une moyenne de 661 148 barils/jour, contre environ 1 285 111 barils/jour pendant la phase précédente.

14. Malgré mes demandes antérieures, il n'y a eu pratiquement aucune amélioration dans les conditions de vie sur la plate-forme de Mina al-Bakr. Aucune amélioration n'a non plus été notée concernant les conditions générales de sécurité sur la plate-forme ou les arrangements en matière de transport en direction et en provenance de la côte. Les bossoirs nécessaires pour la mise à l'eau ont été livrés et sont en cours d'installation.

Station de comptage MS-1 à Zakho

15. Le pétrole brut a continué d'être transporté d'Iraq jusqu'au terminal de Botas à Ceyhan (Turquie) par l'oléoduc Iraq/Turquie, sous la supervision des contrôleurs de la Saybolt. Pendant la période à l'examen, le volume de pétrole brut contrôlé à l'aide des banques de comptage à la station MS-1 de Zakho s'est établi à 10 324 791 barils.

Terminal de Botas à Ceyhan (Turquie)

16. Le volume de pétrole brut stocké dans les réservoirs d'arrivée du terminal de Botas, sous le contrôle de la Saybolt, déterminé par référence aux courbes d'étalonnage des réservoirs, s'établissait à 10 228 635 barils, soit l'équivalent d'une moyenne de 185 975 barils/jour, contre 841 760 barils/jour au cours de la phase précédente.

17. Le volume total net de pétrole brut chargé au terminal de Botas, tel qu'établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, était de 6 221 995 barils, ce qui représente une moyenne de 113 127 barils/jour.

Volume total des exportations de pétrole brut

18. Le volume total net de pétrole brut exporté de Mina al-Bakr et Ceyhan, sous la supervision de la Saybolt, s'est établi à 42 585 132 barils, soit une moyenne de 774 275 barils/jour. Sur le volume total exporté, 14,6 % ont été acheminés par Ceyhan et 85,4 % par Mina al-Bakr.

19. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1330 (2000), une équipe de trois experts s'est rendue en Iraq, où elle a séjourné du 14 au 17 janvier 2001, pour aider les autorités iraquiennes compétentes à établir la liste par projets des pièces détachées et du matériel destinés pour l'industrie pétrolière, figurant à l'annexe du plan de distribution pour la phase IX.

20. En application du paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000), un groupe d'experts se rendra en Iraq en mars 2001, afin de participer, en étroite collaboration avec les autorités compétentes, à l'établissement du rapport et à l'élaboration des arrangements nécessaires, sous réserve de l'approbation du Conseil, pour permettre que des fonds d'un montant maximum de 600 millions d'euros, déposés sur le compte créé par la résolution 986 (1995), soient utilisés pour couvrir le coût de l'installation et de l'entretien, y compris les services de formation, du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière, qui ont été financés en application des dispositions de la résolution 986 (1995) et des résolutions connexes. Je compte présenter mon rapport au Conseil avant la fin d'avril 2001.

21. Il me sera toutefois malheureusement impossible de soumettre au Comité le rapport demandé au paragraphe 18 de la résolution 1330 (2000), contenant des propositions concernant l'utilisation d'itinéraires supplémentaires d'exportation de pétrole et de produits pétroliers. Dans une lettre datée du 22 décembre 2000, adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'ONU, le Directeur exécutif du Programme Iraq a demandé l'assistance du Gouvernement iraquien concernant les dispositions à prendre pour autoriser une équipe d'experts à se rendre en Iraq afin d'aider à l'élaboration du rapport susmentionné. En réponse, dans une lettre datée du 23 janvier 2001, le Directeur exécutif du Programme Iraq a été informé que l'établissement d'itinéraires supplémentaires pour l'exportation de pétrole et de produits pétroliers ne figurait pas « parmi les priorités de l'Iraq » et que les autorités ne jugeaient pas nécessaire qu'une mission

d'experts soit déployée en Iraq pour étudier la question.

B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

22. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 janvier 2001, un montant de 355,5 millions d'euros avait été déposé sur le compte pour la phase IX, conformément aux résolutions 1284 (1999) et 1330 (2000) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le lancement du Programme à 37 333 900 000 dollars et 1 934 900 000 euros. On trouvera à l'annexe I la ventilation du montant total des recettes pétrolières entre les divers fonds et le montant des dépenses correspondantes au 31 janvier, et à l'annexe II le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières, qui ont été émises pour financer l'achat des fournitures humanitaires.

23. La concentration excessive des fonds dans une banque a d'abord été portée à l'attention du Conseil de sécurité en 1997 par le Secrétaire général adjoint à la gestion. En outre, dans mon rapport du 10 mars 2000 (S/2000/208), j'ai mis en lumière la concentration des fonds dans une banque et le risque sur le plan opérationnel que présentait le fait de dépendre d'un seul établissement pour l'émission des lettres de crédit concernant les fournitures humanitaires.

24. À l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement iraquien, le Secrétariat a négocié avec un groupe de banques en vue de diversifier les fonds dans le compte Iraq de l'ONU. Le Secrétariat a passé des accords avec quatre banques et a commencé à diversifier les investissements entre ces banques. Toutefois, dans mon rapport du 29 novembre 2000 (S/2000/1132), j'ai de nouveau souligné que le risque résultant du fait de dépendre d'une seule banque pour l'émission de lettres de crédit humanitaires et la confirmation des lettres de crédit concernant le pétrole demeurait une vulnérabilité opérationnelle. Le Gouvernement iraquien a maintenant souscrit à cette évaluation et il a écrit au Secrétaire général adjoint à la gestion pour indiquer la nécessité d'une diversification opérationnelle. Sur la base de consultations avec le Gouvernement iraquien, le Secrétariat a identifié six banques, dont la banque BNP-Paribas, ayant une cote de crédit acceptable, qui sont invitées à présenter des offres pour les services bancaires nécessaires pour la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). Il sera fait appel à la concurrence et ce processus devrait être terminé d'ici à mai 2001.

25. De plus, au paragraphe 9 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour utiliser les fonds excédentaires prélevés sur le compte créé conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995) aux fins indiquées au paragraphe 8 a) de cette résolution, afin d'accroître les fonds disponibles pour des achats humanitaires, y compris le cas échéant, les buts visés au paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999). Un examen est actuellement en cours afin de déterminer le montant des fonds inutilisés au titre de la phase VIII du Programme, déposés sur le compte créé par le paragraphe 8 a) de la résolution 986 (1995). Les fonds excédentaires identifiés seront disponibles sur ce compte pour l'achat de fournitures humanitaires et signalés au Conseil en conséquence.

26. Suite à une proposition faite au Comité de maintenir une réserve pour imprévus d'un montant de 200 millions de dollars et de rendre disponible un montant de 52 millions de dollars au titre des fonds inutilisés de la phase VII au 30 juin 2000, le montant de 52 millions de dollars a été réaffecté pour l'achat de fournitures humanitaires.

27. Au paragraphe 12 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité a décidé que le taux effectif de déduction des fonds déposés au compte séquestre créé par la résolution 986 (1995) qui doivent être transférés au Fonds d'indemnisation durant la période de 180 jours devrait être de 25 % et que les fonds supplémentaires découlant de ces décisions seraient déposés au compte créé par le paragraphe 8 a) de la résolution 986 (1995). En conséquence, pour la période de 180 jours mentionnée dans la résolution 1330 (2000), la répartition des recettes pétrolières entre les différents comptes subsidiaires créés en application du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) est la suivante : 59,034 % pour le compte ESB; 13 % pour le compte ESC; 2,215 % pour le compte ESD; 0,751 % pour le compte ESE; 25 % pour le compte CWA.

28. Le Bureau chargé du Programme Iraq et le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq ont continué d'examiner, avec

les autorités iraquiennes, les possibilités de donner suite à la demande du Conseil figurant au paragraphe 24 de sa résolution 1284 (1999) et réaffirmée au paragraphe 15 de sa résolution 1330 (2000) concernant les arrangements à prendre pour l'achat de produits fabriqués localement et les disponibilités.

C. Examen et approbation des demandes

29. Le fait que les autorités iraquiennes ont soumis avec retard le plan de distribution affectera l'application du Programme pendant la phase en cours. La première demande au titre de la phase IX a été soumise au Bureau chargé du Programme Iraq le 15 février.

30. Il est donc indispensable que le Gouvernement iraquien accélère la passation des marchés et l'utilisation des fonds disponibles au titre de la phase IX afin d'éviter les retards excessifs dans la présentation des demandes, comme à ceux qui sont intervenus lors de la phase VIII et qui affectent dans une large mesure l'application du Programme. Je signalerai, à ce sujet, l'inclusion, dans la plupart des contrats signés récemment par le Gouvernement iraquien, d'une clause indiquant une date limite pour la soumission des demandes au Secrétariat par les fournisseurs concernés.

31. Un fait qui explique sans doute en partie le retard intervenu dans la présentation des demandes au titre de la phase VIII a été la promulgation, le 2 octobre 2000, d'une nouvelle loi iraquienne concernant la réglementation des activités des agences commerciales (loi No 51/2000), qui limite les transactions commerciales effectuées dans le cadre du Programme aux entreprises de fabrication et de production et exclut tous les intermédiaires. Dans une lettre datée du 29 janvier 2001, la Mission permanente de l'Iraq a informé le Bureau chargé du Programme Iraq de la promulgation de cette loi, indiquant que les retards intervenus concernant la passation des marchés dans certains secteurs avaient récemment été éliminés, et exprimant l'espoir qu'il n'y aurait pas de retard dans ces procédures pendant la phase IX.

32. Aux termes de l'article 14 de la loi en question, il est interdit aux directions ministérielles et aux départements du secteur social de traiter avec les agents commerciaux, quel que soit leur titre, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Ces entités doivent traiter directement avec des sociétés arabes et étrangères. Si elles ne peuvent le faire, elles doivent présenter une demande afin d'obtenir une autorisation officielle d'un organe central leur permettant de traiter avec des agents commerciaux agréés.

33. Du fait de la promulgation de cette loi, les ministères des secteurs critiques, comme la santé, l'éducation, le pétrole, l'eau et l'assainissement ont été contraints de modifier leurs procédures de passation des marchés et d'identifier des sources d'approvisionnement directes. D'après les autorités de Bagdad, ces nouvelles procédures ont entraîné des retards importants dans la présentation des demandes portant sur des contrats dans les secteurs clefs susmentionnés. Dans le secteur de la santé par exemple, sur le montant total de 624 750 000 dollars affecté au titre du plan de distribution pour la phase VIII, la valeur totale des demandes reçues au 31 janvier 2001 n'était que de 135 millions de dollars. De même, la valeur totale des demandes reçues pour les secteurs de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement et du pétrole était respectivement de 34 millions de dollars, 214 millions de dollars et 35 millions de dollars, alors que les crédits budgétaires alloués au titre du plan de distribution se chiffraient à 351,5 millions de dollars, 551 160 000 dollars et 600 millions de dollars.

34. Au paragraphe 2 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité a décidé que les montants prélevés sur les recettes provenant de la vente de pétrole et de produits pétroliers iraquiens, dont j'ai recommandé, dans mon rapport du 1er février 1998 (S/1998/90), qu'ils aillent aux secteurs de l'alimentation/nutrition et de la santé, continueraient d'être alloués sur une base prioritaire. Je suis heureux de signaler que, dans le plan de distribution de la phase IX, un financement prioritaire a été accordé à ces secteurs malgré les prévisions concernant une réduction de la base de recettes au titre de la phase en cours, actuellement estimée à 28 % de moins que les montants disponibles dans le cadre de la phase VIII.

35. Je me félicite donc de la décision du Gouvernement iraquien d'allouer un montant de 1 milliard 580 millions de dollars pour répondre aux besoins alimentaires, nutritionnels et sanitaires de la population dans le cadre du plan de distribution de la phase IX. L'allocation au secteur de l'alimentation permettrait au Gouvernement d'atteindre le niveau calorique recommandé de 2 472 kilocalories et 60,2 grammes de protéines par personne et par jour. En outre, le montant de 209 330 000 dollars alloué au sous-secteur de la ma-

nutention des denrées alimentaires pour l'achat de pièces détachées et de matériel permettra d'améliorer les installations de stockage et le transport des denrées et autres produits.

Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)

36. Au 14 février 2001, des montants de plus de 19,5 milliards de dollars et de plus de 1,1 milliard d'euros sont devenus disponibles au titre du compte ESB (59 %) non compris les fonds remboursés sur le compte ESC (13 %) au titre des fournitures achetées dans le cadre des arrangements concernant les achats en vrac et livrées par le Gouvernement iraquien aux trois gouvernorats du nord. Au 31 janvier 2001, un total de 14 024 demandes, d'une valeur de 23 milliards 310 millions de dollars, au titre du compte ESB (59 %) ont été soumises au Bureau chargé du Programme Iraq. Sur ce total, les parties contractantes ont par la suite déclaré 1 061 demandes nulles et non avenues. Au total, 10 948 demandes, d'une valeur de 18 milliards 750 millions de dollars, ont été approuvées par le Comité ou, conformément aux paragraphes 17 et 18 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000), ont fait l'objet d'une notification par le Secrétariat. En outre, 1 562 demandes, d'une valeur totale de 3 milliards 117 millions de dollars, ont été mises en attente. Par ailleurs, un total de 303 demandes, d'une valeur de 865 millions de dollars – qui étaient incomplètes ou non conformes aux plans de distribution approuvés ou aux procédures du Comité – attendaient pour être examinées par le Secrétariat la présentation, essentiellement par les fournisseurs, des informations, corrections ou modifications requises. D'autres demandes, au nombre de 122, d'une valeur totale de 417 millions de dollars, avaient été reçues en janvier 2001 et étaient diligemment examinées.

37. Je note une légère accélération dans la présentation des demandes, qui a atteint le total de 1 649, pour une valeur de 5 milliards 220 millions de dollars, représentant 66,82 % du budget du plan de distribution de la phase VIII. Toutefois, comme indiqué précédemment, les taux de présentation variaient considérablement suivant les secteurs du Programme. Si la valeur des demandes pour les denrées alimentaires et les articles pour la manutention de ces produits a dépassé le montant des fonds alloués à ces secteurs, les demandes soumises concernant les pièces détachées et le matériel destinés à l'industrie pétrolière, ainsi que les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau/assainissement se situaient à des niveaux excessivement bas.

Compte ESC (13 %)

38. Près de 5 milliards de dollars ont été débloqués par l'ONU, pour le compte du Gouvernement iraquien, au titre du compte ESC (13 %) depuis le lancement du Programme dans les trois gouvernorats du nord. Ce montant comprend les fonds remboursés par la suite au compte ESB (59 %) au titre de la fourniture de denrées alimentaires, de médicaments et de vaccins livrés par le Gouvernement iraquien aux trois gouvernorats en question, dans le cadre d'arrangements pour des achats en vrac.

39. Les organismes et programmes des Nations Unies associés à la mise en oeuvre du Programme ont soumis au total 3 416 demandes au titre du compte ESC (13 %), dont 3 170, d'une valeur totale de 969 millions de dollars – non compris les denrées et médicaments achetés par le Gouvernement iraquien dans le cadre d'arrangements d'achats en vrac – ont été approuvées par le Comité ou ont fait l'objet d'une notification par le Secrétariat, conformément au paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000). Sept demandes, d'une valeur de 423 942 dollars, ont été mises en attente et 94, d'une valeur totale de 26 080 000 dollars, sont actuellement examinées ou évaluées, dans l'attente de précisions.

40. Je suis également préoccupé par la lenteur de la présentation des demandes par les organismes et programmes des Nations Unies, biens que les raisons des difficultés rencontrées dans ce domaine soient différentes de celles concernant les demandes au titre du compte ESB (59 %). J'ai donc demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq d'examiner la question avec les chefs de secrétariat des organismes et programmes concernés, afin d'accélérer la procédure de passation des marchés pour l'achat de fournitures et de matériel pour le compte des trois gouvernorats du nord.

Pièces et matériel destinés au secteur pétrolier

41. Le Bureau chargé du Programme Iraq a reçu au total 3 234 demandes d'une valeur de 1 milliard 905 millions de dollars alors que le Conseil a autorisé au total, pour les phases IV à VIII 2,4 milliards de dollars pour l'achat de pièces et matériel destinés au secteur pétrolier. Sur ces 3 234 demandes reçues, 2 366, d'une valeur de 1 milliard 355 millions de dol-

lars, ont été approuvées, dont 86 (60 380 000 dollars) approuvées par le groupe des experts pétroliers du Bureau, en application du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999). Au total, 562 demandes (435 millions de dollars) ont été mises en attente et 90 demandes incomplètes ou non conformes, d'une valeur de 106 millions de dollars, ont été bloquées jusqu'à ce que les mesures nécessaires soient prises, le plus souvent par les fournisseurs. Dix-neuf demandes, représentant 8,7 millions de dollars, sont actuellement dans la filière.

42. Je dois malheureusement noter de nouveau avec regret, comme je l'ai fait dans mon rapport précédent (S/2000/1132, par. 34), que la présentation de demandes concernant des pièces détachées pour le secteur pétrolier au titre de la phase VIII ne s'est pratiquement pas améliorée. Près de deux mois après la fin de cette phase, le Bureau n'a reçu que 46 demandes de pièces et de matériel, d'une valeur de 34 980 000 dollars, soit seulement 5,8 % des 600 millions de dollars alloués à ce secteur.

43. Le rythme auquel sont arrivés en Iraq les pièces détachées et le matériel destinés au secteur pétrolier dont l'achat avait été approuvé au titre de phases précédentes a continué à s'accélérer, le total ayant atteint 562 millions de dollars. Des articles d'une valeur de 793 millions de dollars sont encore en cours de production et d'acheminement.

Demandes incomplètes/non conformes reçues au titre du compte ESB (59 %)

44. Dans mon précédent rapport (ibid., par. 36), j'ai redit combien je trouvais préoccupant le grand nombre de demandes incomplètes ou non conformes reçues par le Secrétariat, et j'ai déploré que, d'une façon générale, les fournisseurs répondent très lentement aux demandes d'informations, de précisions ou de corrections qui leur sont présentées. À la suite des appels qu'il avait lancés précédemment, le Directeur exécutif du Programme Iraq a porté à l'attention des représentants permanents de 18 États Membres concernés des informations sur les demandes communiquées par leur mission à propos desquelles le Secrétariat attendait une réponse depuis plus de six mois. Ces informations ont aussi été communiquées au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement iraquien étant de nouveau prié de convaincre les fournisseurs concernés de répondre d'urgence.

Demandes mises en attente

45. Je tiens à redire que je suis très préoccupé par le nombre de contrats mis en attente, qui est beaucoup trop élevé. Le volume des demandes mises en attente (représentant une valeur totale de 3 milliards 117 millions de dollars) a augmenté de façon spectaculaire, atteignant 16,5 % de toutes les demandes communiquées au Comité. Même si l'on considère l'ensemble des demandes – celles qui sont communiquées au Comité et celles que le Secrétariat notifie au Comité sans les lui soumettre –, la valeur des demandes en attente représente encore 14,15 % de la valeur du total. Il est regrettable que le Comité n'ait pas encore été en mesure d'entamer une nouvelle série de réunions techniques pour examiner les demandes mises en attente dans chaque secteur, comme le Directeur exécutif du Programme Iraq le lui a proposé dans sa lettre du 27 septembre 2000.

46. À cette fin, en application du paragraphe 13 de la résolution 1330 (2000), le Bureau chargé du Programme Iraq a soumis au Comité un projet de calendrier suivant lequel les représentants d'organismes et programmes des Nations Unies participant à l'exécution du programme présenteraient des exposés au Comité sur des activités sectorielles et offriraient toutes précisions qui pourraient être nécessaires pour faciliter le déblocage des demandes.

47. Entre-temps, le Bureau a continué de communiquer régulièrement au Comité des rapports d'ensemble, des notes de synthèse et des données concernant les demandes mises en attente, les tendances des motifs de mise en attente, les raisons pour lesquelles il convient de débloquer les demandes pour la bonne exécution du programme et les rapports entre des demandes concernant un même projet ou une même activité. Le Bureau chargé du Programme Iraq, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq et les organismes et programmes des Nations Unies ont aidé les fournisseurs à rassembler les informations nécessaires en leur donnant des exemples des spécifications détaillées normalement exigées par les missions qui demandent les mises en attente et ils ont aidé les institutions iraquiennes à formuler les spécifications des marchandises contractées qui risquent de faire l'objet d'une mise en attente.

48. Je tiens néanmoins à faire observer qu'après les discussions techniques tenues le 23 janvier 2001 avec les missions concernées, il y a lieu de penser qu'un

certain nombre de demandes en attente vont faire l'objet d'un nouvel examen.

Application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999)

49. En application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999), le Secrétariat a continué de notifier au Comité toutes les demandes concernant des articles auxquels s'applique le mécanisme de contrôle des exportations et des importations établi par la résolution 1051 (1996). Les informations supplémentaires obtenues par le Secrétariat sont communiquées au Comité afin de réduire le nombre de demandes mises en attente faute de spécifications techniques.

50. Toutefois, les experts du Secrétariat ont déterminé que les articles demandés dans 207 demandes, représentant une valeur de 429 millions de dollars, ne figuraient pas sur la liste à laquelle s'applique le mécanisme de contrôle des exportations et des importations approuvé par la résolution 1051 (1996). Le Comité n'a pas été du même avis que les experts du Secrétariat. Pour régler ce problème, comme on l'a déjà mentionné, le Bureau a organisé une réunion entre les experts du Secrétariat et les membres intéressés du Comité, qui s'est tenue le 23 janvier. Les participants se sont entendus, officieusement, sur un certain nombre d'éléments – meilleure communication de l'information, classement des demandes par ordre de priorité et plus grande utilisation du mécanisme d'observation des Nations Unies comme condition d'approbation des demandes contenant des articles pouvant servir à un double usage.

51. Comme le Conseil l'a demandé au paragraphe 19 de sa résolution 1330 (2000), le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont décidé que les experts des deux entités tiendraient des réunions communes les 13 et 14 février 2001, afin de réviser et d'actualiser les listes des articles et technologies auxquels s'appliquent le mécanisme de contrôle des importations et des exportations approuvé par la résolution 1051 (1996). Leur rapport sera communiqué sous peu au Conseil de sécurité.

Approbations/déblocages sous réserve de suivi/observation

52. Comme indiqué précédemment (S/2000/857, par. 22), les moyens d'observation et de suivi du Bureau chargé du Programme Iraq, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, des organismes et programmes des Nations Unies et des agents d'inspection indépendants Cotecna et Saybolt, ont été intégrés et consolidés. Le renforcement de ce mécanisme devrait suffire à donner aux membres du Comité l'assurance que les articles qui les inquiètent sont bien utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés.

53. Cette mesure a aidé le Comité à approuver et/ou à débloquer 588 demandes, d'une valeur de 937 millions de dollars, sous réserve d'un suivi et d'une observation particulièrement ciblés. Je demande instamment au Comité de faire davantage confiance au système de suivi et d'observation des Nations Unies et d'approuver ou de débloquer les demandes qui concernent des articles figurant sur la liste établie conformément à la résolution 1051 (1996).

Notifications et approbations au niveau du Secrétariat

54. Conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 1284 (1999) et 1302 (2000) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a fait savoir par notification au Comité que 1 510 demandes, d'une valeur totale de 3 180 000 000 dollars, pouvaient faire l'objet d'un paiement, dont 86 demandes de pièces et matériel destinés au secteur pétrolier, d'une valeur de 60 380 000 dollars, approuvées par le groupe d'experts pétroliers. La liste des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier, regroupés par projets pour la phase VIII, qui avait été soumise au Comité le 8 août 2000, n'a été approuvée que pendant la dernière semaine de cette phase, le 30 novembre 2000, mais ce retard dans l'approbation de la liste n'a pas retardé sensiblement l'approbation des demandes par le groupe d'experts, dans la mesure où les demandes elles-mêmes ont été présentées extrêmement tard.

55. À la suite d'une demande que le Directeur exécutif du Programme a présentée aux membres intéressés du Comité, des demandes d'une valeur d'une dizaine de millions de dollars qui avaient été mises en attente et qui concernaient uniquement des articles par la suite

inclus dans les listes des catégories préapprouvées, ont été débloquées.

56. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 11 de sa résolution 1330 (2000), le Bureau chargé du Programme Iraq, en consultation avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq et les organismes et programmes des Nations Unies, a établi des listes d'articles supplémentaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'enseignement, de l'alimentation et du traitement des produits alimentaires, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Ces listes ont été soumises au Comité le 4 janvier 2001, avant l'expiration du délai de 30 jours fixé dans la résolution, afin que soient élargies et mises à jour les listes par catégorie approuvées par le Comité en application du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) et du paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000). Le Comité a approuvé les listes, après les avoir révisées, au mois de février.

57. En outre, comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 1330 (2000), le Bureau a soumis au Comité, respectivement le 12 et le 22 février 2001, des listes par catégorie de fournitures essentielles pour les secteurs du logement et de l'électricité.

Lettres de crédit

58. D'après les états tenus par les services financiers de l'ONU, la BNP-Paribas a émis au total 10 397 lettres de crédit d'une valeur totale de 17 116 000 000 dollars et a versé aux fournisseurs 9 764 milliards de dollars pour les marchandises livrées à l'Iraq. Environ 97 lettres de crédit étant actuellement à l'étude, il n'y avait au 13 février 2001 pas de retard majeur dans l'émission de lettres de crédit par la BNP-Paribas. Toutefois, il y a au total 548 demandes approuvées (1 123 milliards de dollars), concernant lesquelles la Banque centrale de l'Iraq n'a pas donné pour instruction à la BNP-Paribas d'émettre des lettres de crédit. À plusieurs reprises, la Banque centrale a été priée de donner des instructions concernant l'ouverture de lettres de crédit peu après l'approbation des demandes et de répondre plus rapidement aux demandes de précisions présentées par la BNP-Paribas. Le Gouvernement iraquien a toujours été tenu au courant de cette situation regrettable, et on lui a souvent rappelé qu'il était indispensable de faire le nécessaire pour régler ce problème persistant. À cet égard, je voudrais renouveler une fois encore la recommandation que j'ai faite précédemment, tendant à ce que le Gouvernement iraquien affecte à New York un représentant de la Banque centrale de l'Iraq, au niveau voulu, de façon à accélérer l'exécution des opérations bancaires, comme prévu au paragraphe 13 du Mémorandum d'accord entre le Secrétariat et l'Iraq (S/1996/356).

Protection commerciale

59. Selon une estimation préliminaire faite par le Bureau chargé du Programme Iraq, l'exécution de 1 500 à 2 000 contrats aurait fait l'objet d'un différend commercial, l'année dernière, entre les acheteurs iraquiens et leurs fournisseurs. Le nombre de demandes présentées qui concernent des articles gratuits à expédier pour dédommager l'acheteur, honorer une garantie ou remplacer des articles dans le cas d'envois incomplets et d'articles défectueux ou ne répondant pas aux spécifications, donne une idée du nombre de cas litigieux, que les parties contractantes semblent avoir réglés par des négociations bilatérales.

60. J'ai toujours demandé instamment au Gouvernement iraquien de ne s'adresser qu'à des fournisseurs bien établis et de bonne renommée pour éviter au maximum le risque de tels litiges. À cet égard, je tiens à noter que les acheteurs iraquiens ont pour pratique d'interdire aux fournisseurs qui n'ont pas respecté les conditions d'un contrat précédent de participer à l'avenir à des appels d'offres. Je voudrais aussi signaler qu'une nouvelle loi, promulguée le 2 octobre 2000, n'autorise à passer un contrat qu'avec les producteurs et les fabricants interdisant l'utilisation d'intermédiaires. Aussi utiles soient-elles pour réduire le nombre de différends commerciaux, ces mesures unilatérales ne sont pas suffisantes dans les cas où un fournisseur utilisé pour la première fois manque à ses obligations et profite indûment du fait que le programme ne prévoit pas de garanties commerciales. De plus, les méthodes de règlement bilatéral des différends ne sont efficaces et utiles que si les deux parties agissent de bonne foi. Malheureusement, tel n'a pas toujours été le cas en ce qui concerne certains fournisseurs.

61. Les marchandises livrées à l'Iraq étant de plus en plus nombreuses, variées et complexes, le nombre de cas dans lesquels elles ne sont pas livrées dans leur totalité ou ne répondent pas aux spécifications du contrat ne manquera pas d'augmenter encore, même si le Gouvernement iraquien s'efforce d'éviter les intermédiaires et les fournisseurs qui ont été en défaut et de ne s'adresser qu'à des producteurs et des fabricants

sûrs. Il est donc essentiel d'offrir une protection commerciale légitime aux acheteurs iraquiens.

62. C'est dans cette optique que je me félicite que le Comité ait repris – bien tardivement il est vrai – son examen officieux des options que le Bureau lui avait soumises en juillet 1999 au sujet des clauses de paiement par prélèvement sur le compte ESB (59 %). Je voudrais demander instamment au Comité d'accorder la plus haute priorité à cette question et de faire le nécessaire pour protéger ce compte des pratiques abusives ou frauduleuses.

III. Activités d'observation et de supervision

A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée des fournitures humanitaires

63. Le personnel de la Cotecna Inspection S.A., société qui est chargée par l'ONU de procéder à une inspection indépendante aux points d'entrée en Iraq de Al-Waleed, Trebil, Umm Qasr et Zakho, a continué à confirmer l'arrivée en Iraq des fournitures fournies au titre des comptes ESB (59 %) et ESC (13 %). Les opérations d'échantillonnage, d'inspection et de vérification ont été rationalisées; l'authentification et l'analyse ont encore été accélérées, grâce au détachement sur place de cinq fonctionnaires du Bureau chargé du Programme Iraq, munis de leur matériel de transmission électronique.

64. À Umm Qasr, pourtant, on constate des retards considérables dans la confirmation de l'arrivée de certaines des marchandises déchargées, par suite du temps que mettent certains acheteurs iraquiens à prendre livraison de leurs cargaisons et à les faire sortir de la zone portuaire. Le Bureau chargé du Programme Iraq a informé le Gouvernement iraquien des plaintes de nombreux fournisseurs au sujet de ces délais, qui retardent d'autant le paiement des marchandises déchargées dans le port, et a donc demandé instamment aux acheteurs concernés de prendre d'urgence des mesures pour éviter ces retards.

65. Les modalités convenues par le Bureau chargé du Programme Iraq et la trésorerie des Nations Unies concernant la certification électronique des authentifications sont entrées en vigueur dans le courant de février 2001. Elles devraient réduire considérablement le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien les opérations de paiement.

B. Vérification de l'acheminement du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière

66. Durant la période considérée, 251 chargements de pièces de rechange et de matériel destinés à l'industrie pétrolière sont arrivés, les marchandises importées au titre de 63 contrats étant intégralement livrées et vérifiées. Des irrégularités ont été constatées s'agissant des arrivées de marchandises au titre de six contrats. En outre, les articles couverts par 140 autres contrats sont bien arrivées, mais n'ont pas encore été vérifiées; on attendait les rapports techniques des destinataires. En outre, 42 livraisons partielles avaient été faites.

67. La valeur des fournitures livrées au cours de la période considérée s'élève à 91,2 millions de dollars (l'effet des irrégularités et des livraisons partielles étant estimé sur la base des périodes précédentes). La valeur totale des livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière depuis la phase IV est de 562 millions de dollars.

68. Au cours de la période considérée, l'équipe de supervision de Saybolt a effectué 235 visites de sites situés dans l'ensemble de l'Iraq. Elle a notamment supervisé une livraison relative à un oléoduc qui sera posé et assemblé par soudage, entre Naft Khaneh et la raffinerie de Daura. En outre, 12 rapports sur les utilisations finales des fournitures ont été établis pour donner suite aux demandes du Comité.

69. L'équipe de supervision des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière de Saybolt opère à partir de Bagdad et comprend six superviseurs. Les membres de l'équipe se déplacent beaucoup dans l'ensemble du pays; ils se rendent dans le sud et le nord de l'Iraq une fois par semaine, inspectant plusieurs entrepôts dans chaque zone. Du fait de l'augmentation du volume des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière et de la complexité de ces équipements, il faut actuellement au moins trois jours pour mener à bien chaque visite de supervision. Les entrepôts situés dans les environs de Bagdad, qui peuvent être visités en un seul jour ouvrable, sont inspectés par les membres de l'équipe.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

70. Au paragraphe 3 de la résolution 1330 (2000), le Conseil m'a prié de continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine et entière application de la résolution, notamment en achevant, dans les 90 jours de son adoption, le recrutement et l'affectation en Iraq d'un nombre suffisant d'observateurs. Je suis satisfait de pouvoir signaler que le Bureau chargé du Programme Iraq/Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires en Iraq, et les organismes et programmes des Nations Unies ont ensemble mené à bien le recrutement nécessaire pour que les 158 postes d'observateur international soient tous pourvus. La plupart de ces observateurs sont des spécialistes, ont le niveau de compétence technique voulue pour observer efficacement l'arrivée et l'installation dans le pays, dans le cadre du programme, des fournitures et des équipements qui seront utilisés.

71. Durant la période examinée, la répartition des postes d'observateur entre les différents secteurs a été remaniée pour assurer une couverture plus complète, compte tenu de la complexité et du caractère « sensible » de diverses activités sectorielles. On a ainsi une répartition assez équilibrée des observateurs dans les domaines qui préoccupent le Comité, tout en évitant les doubles emplois et en obtenant une plus grande efficacité des opérations. Les Nations Unies continueront à examiner et au besoin à remanier ces dispositions. On trouvera à l'annexe III du présent rapport la ventilation de ces postes d'observateur entre organismes et programmes des Nations Unies, par discipline et par localisation géographique, ainsi que par secteur.

72. Le dispositif d'observation a été amélioré. Des groupes de travail sectoriels se sont rendus dans le centre et le sud du pays durant la période considérée. Le Groupe consultatif d'observation, qui est compétent pour l'ensemble du pays, est présidé par le Coordonnateur des affaires humanitaires en Iraq; il regroupe les responsables de tous les organismes et programmes des Nations Unies présents dans le pays ainsi que des collaborateurs directs du Coordonnateur; il fixe des directives et approuve les activités d'observation menées sur place, en consultation avec le Bureau chargé du Programme Iraq.

73. Durant la période considérée, les observations ont porté sur les questions prioritaires telles que le contrôle systématique de l'utilisation finale des fournitures livrées (l'accent étant mis sur les articles pouvant avoir une double utilisation); on s'attache aussi à recueillir des informations à jour sur les utilisateurs et sur les utilisations finales des articles fournis pour le programme. Dans tous les secteurs, les observations recueillies reposaient sur des plans trimestriels qui ont été révisés pour mieux répondre aux préoccupations d'ensemble et aux demandes précises d'information du Comité.

IV. Exécution du programme

A. Questions sectorielles

Alimentation

74. Dans mon rapport précédent (S/2000/1132, par. 68), je faisais observer qu'en raison du temps nécessaire pour établir les contrats et acheminer les fournitures, la ration alimentaire distribuée durant la période considérée avait permis d'assurer en moyenne 2 188 calories et 47,9 grammes de protéines par personne et par jour. Durant la période considérée, ces chiffres étaient de 2 270 calories et 47,3 grammes, soit 92 % et 79 % respectivement des besoins caloriques et protéiques définis en fonction de la recommandation que j'avais formulée dans mon rapport supplémentaire de février 1998 (S/1998/90). Pourtant, des vérifications ponctuelles auprès des ménages de l'ensemble des gouvernorats du centre et du sud du pays ont indiqué que 95 % des bénéficiaires interrogés recevaient leur ration alimentaire quotidienne intégrale.

75. En décembre 2000, le Gouvernement iraquien a atteint l'objectif consistant à assurer en moyenne 2 472 calories, mais la quantité de protéines par personne et par jour n'a pas dépassé 49,4 grammes, alors que l'objectif était de 60,2 grammes de protéines. En janvier 2001, cependant, la valeur calorifique du panier de denrées alimentaires fourni a baissé, et n'a pas dépassé 2 141 calories et 44,27 grammes de protéines par personne et par jour, soit 87 % et 74 % respectivement des objectifs retenus pour la phase VIII du plan de distribution et des recommandations consignées dans mon rapport supplémentaire.

76. Ce déficit à la fois protéique et calorique durant la période considérée est dû principalement à la diminution de l'approvisionnement en légumineuses et en produits laitiers. Ainsi, il n'y avait pas de légumineuses

dans la ration alimentaire de janvier 2001. Comme les légumineuses sont riches en protéines végétales et autres aliments nutritifs, l'absence ou l'insuffisance de légumineuses dans la ration alimentaire a compromis l'apport protéique total. Ce déficit s'explique par le caractère très irrégulier de l'arrivée des légumineuses, en raison de la passation tardive des contrats et du manque de diligence de certains fournisseurs. Dans le plan de distribution des phases VI à VIII, on avait passé des contrats pour les fournitures de 401 000 tonnes de légumineuses, mais au total seulement 107 215 tonnes, soit 26,7 % du total prévu, avaient été livrées au 31 janvier 2001. Certains fournisseurs prévus n'ont toujours pas honoré leurs obligations contractuelles et cela a des conséquences négatives sur la fourniture, opportune, des denrées fournies par le programme.

77. Dans mes rapports précédents, je faisais observer que des denrées alimentaires produites localement, comme les poulets, oeufs, fruits et légumes, étaient bien en vente mais qu'en raison de leur prix sur les marchés, les couches les plus pauvres de la population iraquienne dépendaient encore fortement de la ration alimentaire fournie par les denrées procurées par le programme. La vente ou le troc de ces denrées demeure un moyen, pour les Iraquiens pauvres, de se procurer d'autres articles de première nécessité. Le système d'observation des Nations Unies a commencé à travailler avec les autorités iraquiennes pour rassembler des informations complémentaires sur la sécurité alimentaire des ménages, afin de mieux comprendre ce problème d'importance critique. Les constatations seront communiquées au Conseil de sécurité en temps utile.

La manutention des produits alimentaires et les transports

78. Les équipes d'observateurs dépêchées par les Nations Unies ont depuis janvier réalisé une étude détaillée des installations du port d'Umm Qasr et des travaux à entreprendre pour le remettre en état. Cette étude se poursuit. Cependant, de premières constatations indiquent que le manque d'équipements essentiels, de pièces de rechange, de groupes électrogènes embarqués indispensables pour remettre en état les dragueurs et les remorqueurs, de même que le matériel nécessaire pour débarrasser le port des épaves qui s'y trouvent encore, limitent considérablement la capacité de décharger rapidement les cargos. De nouveaux équipements contribueraient à réduire l'engorgement actuel du port. Des contrats relatifs à tous ces équipements sont actuellement mis en attente. Ces équipements sont pourtant d'importance essentielle pour assurer la sécurité de la navigation et faciliter le mouillage des cargos dans le port d'Umm Qasr.

79. La zone du port qui est consacrée au déchargement est actuellement très dégradée et si des matériels portuaires (chariots cavaliers, élévateurs à fourche, tracteurs, et pièces de rechange pour les grues à portique existantes) ont bien été commandés, ils ne sont pas encore arrivés en Iraq. Le Comité a bien approuvé une partie des contrats qui ont été présentés, mais les retards intervenus dans la conclusion de ces contrats, la longueur du processus d'approbation et des délais de livraison ont encore retardé l'arrivée en Iraq du matériel et des pièces de rechange indispensables. De ce fait, le fonctionnement et la capacité du port n'ont pas été notablement améliorés. L'engorgement, à Umm Qasr, continue à retarder le bon déroulement du programme humanitaire, car la majorité des marchandises et denrées fournies grâce à lui doivent passer par ce port. On s'attend à ce que, avec l'arrivée du matériel de manutention dont l'importation a été approuvée, le taux de déchargement sera nettement amélioré, de 50 à 80 %, selon le type de cargaison.

80. Les trains de marchandises jouent un rôle essentiel dans la bonne exécution du programme. Le transport ferroviaire est relativement peu coûteux; il demeure, pour les Iraquiens, le moyen de transport le plus économique, en particulier pour les plus pauvres. Selon l'information disponible, le réseau ferré iraquien transporte environ 200 000 voyageurs et jusqu'à 400 000 tonnes de marchandises par mois. L'une des principales contraintes est le manque de locomotives en état de marche : 80 seulement des 382 locomotives que possède l'Iraq, soit 21 % le sont. Une demande d'importation de 30 nouvelles locomotives, d'une valeur de 42,8 millions de dollars, pour assurer la traction des trains de marchandises et de voyageurs sur les grandes lignes, entre Umm Qasr, Bagdad, Al-Qaim et Mossoul est actuellement mise en attente. Cinq contrats, d'une valeur de 14,2 millions de dollars, pour l'achat de matériel de communication et de signalisation ferroviaire sont toujours en attente. Sans le déblocage de ces demandes relatives aux locomotives et au matériel de signalisation, et leur arrivée en Iraq, le réseau ferré iraquien ne peut fonctionner de façon sûre et efficace. Il est cependant essentiel que le Gouvernement iraquien fournisse les renseignements complé-

mentaires demandés par le Comité, de façon que les membres de celui-ci puissent examiner les demandes et éventuellement lever les mises en attente. Comme l'a signalé le Programme alimentaire mondial (PAM) au Comité en octobre 2000, un mécanisme d'observation est bien en place : il devrait donner les renseignements indispensables au Comité pour qu'il puisse débloquer les demandes dans ce secteur essentiel moyennant, au besoin, des opérations d'observation et de vérification de l'utilisation finale des équipements importés.

81. Les 20 premiers wagons réfrigérés commandés par la State Corporation for Foodstuff Trading sont arrivés dans le pays durant la période considérée. Ce matériel permettra d'assurer la distribution des denrées périssables, telles que les poulets, la viande, les oeufs, le lait, le fromage, par des points de vente privés ou publics. Les observations relevées par les fonctionnaires des Nations Unies ont également confirmé la distribution du gaz réfrigérant nécessaire pour utiliser correctement les camions et les magasins frigorifiques.

Santé et nutrition

82. Le Groupe de travail sur le secteur sanitaire a recensé les problèmes et les difficultés actuelles et les mesures prises par les autorités iraquiennes pour gérer les médicaments; cet examen a montré qu'en raison de la pénurie de certains médicaments, les médicaments sont encore rationnés, notamment pour les malades externes. Cette pratique comporte le risque grave de voir se développer des souches bactériennes résistantes, durant le traitement de maladies infectieuses, si les patients ne peuvent pas prendre tous les antibiotiques prescrits faute de pouvoir se les procurer.

83. Les équipes d'observateurs des Nations Unies ont également constaté qu'aucun des entrepôts de produits pharmaceutiques et des centres de soins n'avait les ordinateurs ayant la capacité voulue pour assurer une bonne gestion des articles toujours plus nombreux importés grâce au programme. L'obtention d'ordinateurs faciliterait aussi les opérations de réception, de distribution et de vérification de la péremption des médicaments. Le Ministère de la santé prépare actuellement un plan détaillé de répartition des ordinateurs et de formation d'un personnel adéquat. Ce plan sera communiqué aux Nations Unies dès qu'il sera achevé, et devrait faciliter le déblocage des demandes d'importation de ces articles, ce qui devrait contribuer beaucoup à une meilleure organisation et un meilleur suivi des soins de santé en Iraq. On attend maintenant depuis trop longtemps l'arrivée de matériel informatique approprié pour mettre en place un système national informatisé de gestion des médicaments et des fournitures médicales très divers qui arrivent à Kimadia et dans les centres de soins en Iraq.

84. Les rapports des observateurs des Nations Unies révèlent une persistance de la pénurie de certains médicaments injectables : antibiotiques, antiépileptiques, médicaments utilisés dans le traitement du diabète et des maladies cardiaques. L'examen des échantillons observés montre que les antibiotiques injectables sont épuisés depuis plus de trois mois; les médicaments contre la toux, les analgésiques simples, les antipyrétiques sont de même épuisés depuis plus de six mois. Le nombre de fournitures médicales en quantités insuffisantes (les quantités fournies par les fournisseurs étant partielles) et le nombre de ceux qui ne répondent pas aux spécifications figurant dans les contrats ont augmenté au cours de la période considérée. Bien que certains des médicaments soient maintenant fabriqués par l'usine pharmaceutique de Samara, en Iraq, pour compléter ce que permet d'importer le programme, les quantités produites sont encore nettement insuffisantes pour réduire notablement le manque de médicaments en Iraq.

85. Je suis néanmoins heureux de pouvoir signaler que les opérations d'observation des Nations Unies dans les usines pharmaceutiques de Samara se sont poursuivies avec la pleine coopération du Gouvernement iraquien durant la période considérée. Les équipes d'observateurs des Nations Unies se sont rendues dans ces usines, à Samara et à Ninive, et ont évalué les progrès, les problèmes qui se posent encore, et l'importance des besoins dans les usines pharmaceutiques locales. Les constatations faites ont révélé que certaines machines et certains équipements utilisés dans ces usines sont anciens et dépassés, en particulier ceux qui sont utilisés pour la production et le conditionnement des cachets, des sirops, des ampoules et des pommades. De ce fait, ces usines pharmaceutiques ne fonctionnent qu'à 25 % environ de la capacité installée. En outre, il y a encore une pénurie de matières premières pharmaceutiques, de réactifs utilisés dans le contrôle de la qualité et de pièces de rechange. Cela ne peut que réduire la capacité de production de l'usine pharmaceutique de Samara et donc l'approvisionnement des centres de soins en Iraq. Selon l'information disponible, la capacité de production de l'usine pharmaceutique de Samara, quand elle sera

pleinement opérationnelle, couvrira 35 % des besoins du pays. Comme les capacités de production ne sont actuellement utilisées qu'à 25 % environ, sa part du marché des médicaments et autres articles hospitaliers jetables ne dépasse pas 6 %. Les critères de tarification et de répartition des produits pharmaceutiques de l'usine de Samara sont actuellement étudiés par toutes les parties intéressées.

86. L'arrivée de matériel médical et de pièces de rechange, notamment d'unités d'imagerie par résonance magnétique (IRM), de matériel de radiographie et de pièces de rechange a nettement amélioré les services radiologiques. En moyenne, 70 patients subissent un examen par IRM, chaque semaine. De même, l'arrivée récente de 134 camions frigorifiques a nettement amélioré la distribution des médicaments et des fournitures médicales dans tout le pays.

87. Les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la pneumonie, le tétanos et l'hépatite sont également disponibles en quantités insuffisantes; les vaccins contre la tuberculose (BCG) ne sont pas disponibles dans tout le pays ou dans tous les centres de soins. Or, ce manque de vaccins expose la population iraquienne à des infections qui seraient normalement évitables. Le manque de vaccins signifie que les 4,7 millions d'enfants iraquiens de moins de 5 ans sont en danger. Ces pénuries sont dues en partie aux délais qui interviennent dans la passation des commandes pour le restockage, le caractère irrégulier des livraisons, les mises en attente et aussi le fait que certains des articles obtenus sont rejetés après les tests de contrôle de qualité. Ces obstacles retentissent sur la fourniture des soins de santé en Iraq. Le matériel nécessaire pour la remise en état des installations a bien été demandé, mais n'est pas encore arrivé. À l'heure actuelle, deux demandes, l'une relative à des vaccins antitétaniques et antidiphtériques et une autre à des vaccins contre l'hépatite B sont encore en attente.

88. Cependant, la campagne de vaccination contre la poliomyélite menée en novembre 2000 et en janvier 2001 a été un grand succès. Les chiffres préliminaires fournis par le Gouvernement iraquien indiquent que 95 % des 4,2 millions d'enfants concernés par cette campagne de vaccination ont bien été vaccinés. On ne signale aucun nouveau cas de poliomyélite dans le pays au cours des 12 derniers mois.

89. En outre, dans les trois gouvernorats du nord du pays, dans le cadre du programme élargi de vaccination, des équipes mobiles de vaccination sont désormais en mesure d'atteindre des groupes tels que les nomades, les personnes déplacées et les habitants des zones montagneuses reculées. Grâce à cet effort, d'importants progrès ont été réalisés. Néanmoins, une pénurie de vaccins tels que le BCG et le vaccin triple (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) persiste encore. Il n'y a plus depuis septembre 2000 de stocks de vaccins BCG et les stocks de triple vaccin demeurent insuffisants. En dépit de ces pénuries, les organismes des Nations Unies travaillent avec le Ministère iraquien de la santé et avec les autorités sanitaires locales dans les trois gouvernorats du nord du pays pour faire en sorte que 114 000 enfants de moins de 1 an, dans ces trois gouvernorats, soient bien vaccinés contre les six maladies concernées par le programme élargi de vaccination. Le résultat de cet effort sera communiqué au Conseil de sécurité.

90. En ce qui concerne le programme relatif à la nutrition ciblée qui assure la thérapie des enfants dénutris, des femmes enceintes et des mères allaitantes dans les gouvernorats du centre et du sud, on a, depuis que le programme a été lancé, approuvé sept contrats relatifs à des denrées nutritionnelles d'une valeur de 27,9 millions de dollars (sur une affectation de crédits d'un montant total de 28,5 millions de dollars) qui avaient été présentés dans le cadre des plans de distribution des phases IV, V et VI. Ces contrats ayant été présentés assez tard, et les fournitures visées devant arriver au cours de la phase VII, aucune demande supplémentaire n'a été présentée au titre de la phase VII. Il est toutefois regrettable qu'aucune demande n'ait été reçue au titre du programme d'alimentation ciblée dans le cadre de la phase VIII.

91. Dans le cadre des contrats approuvés, 8 242 tonnes de biscuits à haute valeur protéique (soit 82 % de la quantité commandée) et 1 045 tonnes de lait thérapeutique (soit 68 % de la quantité commandée) sont arrivées dans le pays. Sur cette quantité, 3 791 tonnes de biscuits à haute valeur protéique ont été distribuées aux lieux d'utilisation finale, avec une consommation mensuelle moyenne de 800 tonnes. Après des mois d'incertitude après la livraison, le Ministère de la santé a déterminé que le lait thérapeutique était contaminé et ce lait n'a donc pas été distribué. J'ai en conséquence demandé au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de me faire plus ample rapport sur cette situation.

92. Pour lutter contre la malnutrition dans le pays, le réseau de centres communautaires de soins des enfants (organismes au niveau de la communauté qui assurent des services de base ciblés liés à la santé et à la nutrition des enfants) s'est développé : le nombre d'organismes membres est passé de 100 en 1996 à 2 388 à la fin de janvier 2001. Cela représente 80 % de l'objectif de 3 000 centres communautaires qui devaient être établis dans le centre et le sud de l'Iraq avant la fin de décembre 2000. D'après les estimations de l'UNICEF, pour desservir pleinement les 15 gouvernorats du centre et du sud, il faudrait établir 4 000 de ces centres. Les observations ont révélé que le nombre de personnes inscrites dans ces centres variait selon la disponibilité et la distribution de fournitures. Au cours de la période d'octobre à décembre 2000, 900 000 enfants de moins de 5 ans ont été examinés, et 320 000 d'entre eux ont reçu des biscuits à haute valeur protéique.

93. L'insuffisance des capacités d'entreposage est un gros problème dans la plupart des établissements participant au programme de nutrition ciblée. Parmi les autres difficultés, on peut citer le manque de liquidités pour payer la formation, rembourser les frais de transport, et donner des stimulants aux bénévoles. Le manque d'équipement et de matériel pour bien enregistrer et gérer les données, et le fait que le Gouvernement iraquien continue d'hésiter à adopter cette stratégie et à fournir davantage de fonds aux activités locales en puisant dans ses ressources, ont nui à l'efficacité du programme.

94. Dans les trois gouvernorats du nord, la mise en oeuvre du programme de nutrition sous les auspices du PAM et de l'UNICEF s'est poursuivie sans heurt pendant la période considérée. Le PAM a convenu de demander aux autorités locales d'élargir le projet de nutrition des enfants scolarisés de façon à y inclure tous les élèves d'écoles primaires (dont le nombre est estimé à 650 000 pour la phase IX et pour lesquels un montant de 9,3 millions de dollars a été inscrit au budget).

Eau et assainissement

95. L'installation des apports du programme a permis d'accroître la production d'eau potable en rendant plus performantes les usines et les unités compactes de traitement de l'eau évaluées les trois derniers mois à Bagdad et dans quatre gouvernorats du centre et du sud, à savoir Salah-Al-Din, Kerbala, Dyala et Babil. Quatre des 43 usines de traitement de l'eau évaluées avaient bénéficié de l'installation de pompes et de pièces de rechange, et de l'apport d'une assistance en espèces de la part des organismes et programmes des Nations Unies ainsi que d'autres organismes internationaux, notamment des organisations non gouvernementales, ce qui a permis de terminer les travaux. La plus grande partie du financement a été apportée par un fonds d'affectation spéciale administré par le Bureau chargé du Programme Iraq et le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq.

96. L'augmentation de la production d'eau potable résultant de l'utilisation des apports du programme n'a malheureusement pas profité pleinement à la population, en raison de problèmes de distribution comme les fuites dans le réseau de distribution d'eau et la faible efficacité des stations de pompage due à la pénurie de pompes, de tableaux de commande et de chlorateurs. D'après les évaluations effectuées aux stations de pompage du centre et du sud de l'Iraq, seulement 40 % des 43 stations observées fonctionnaient à un niveau d'efficacité égal ou supérieur à 50 %, ce qui venait aggraver les défauts du système de distribution d'eau, notamment la perte d'eau en raison de fuites.

97. Le fait que la fourniture d'électricité n'est pas continue a encore aggravé la situation. Sur les 43 stations de pompage observées, 37 % disposent d'un approvisionnement continu en électricité, les autres n'ayant d'électricité que 15 heures par jour en moyenne. Environ 56 % des stations ne disposant pas continûment d'électricité ont des groupes électrogènes de secours qui ne peuvent faire fonctionner que la moitié des pompes.

98. La production nationale de sulfate d'alumine à partir de bauxite a donné par le passé un produit contenant beaucoup d'impuretés, ce qui à son tour a causé des dommages aux usines de traitement de l'eau. Pour prévenir ces dommages, il faut utiliser du sulfate d'alumine de meilleure qualité (qu'on peut obtenir à partir d'acide sulfurique disponible localement ou d'hydroxyde d'alumine importé). D'après une évaluation menée par les Nations Unies, produire du sulfate d'alumine de cette qualité dans le pays coûterait *grosso modo* un tiers du prix du produit importé. Toutefois, actuellement, cinq contrats concernant l'hydroxyde d'alumine, d'une valeur de 4 930 000 dollars, demeurent en attente.

99. Nonobstant ce qui précède, l'amélioration du procédé de traitement et l'utilisation de produits chimiques pour purifier l'eau aurait amené des changements positifs dans la qualité de l'eau chez les consommateurs. Dans 11 des 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, les tests effectués par le Ministère de la santé sur des échantillons prélevés à divers points du réseau de distribution d'eau montrent que le pourcentage d'échantillons accusant la présence de bactéries a diminué entre janvier et novembre 2000, comparé au nombre d'échantillons analysés entre janvier et octobre 1999. C'est dans le gouvernorat de Thi-Qar que cette diminution est la plus marquée : le nombre d'échantillons révélant des bactéries est tombé de 23,22 % en 1999 à 14,52 % en 2000. De même, le pourcentage d'échantillons réagissant aux tests au chlore a diminué dans tous les gouvernorats, la diminution la plus marquée étant dans le gouvernorat de Thi-Qar, où le pourcentage d'échantillons révélant une contamination est tombé de 18,6 % à 11,10 %. Si on débloque les contrats relatifs aux fournitures de laboratoire et à la production d'hydroxyde d'alumine, cela faciliterait, respectivement, le contrôle et l'amélioration de la qualité de l'eau.

100. Dans les trois gouvernorats du nord, on a aidé les institutions locales à maintenir l'approvisionnement en eau potable et la qualité de cette eau, en apportant un appui technique à l'installation, l'utilisation et la réparation de chlorateurs et en fournissant du chlore gazeux ou en poudre et du sulfate d'alumine aux établissements d'approvisionnement en eau, ce qui a bénéficié à environ 367 000 personnes. On a installé 13 nouveaux chlorateurs pour traiter l'eau distribuée à 10 500 autres personnes. Selon l'UNICEF, on estime que 95 % de la population a maintenant accès à l'eau traitée, mais il continue d'y avoir contamination dans certaines régions du fait de raccordements illégaux ou de réseaux corrodés.

101. Malgré des précipitations plus abondantes pendant les mois d'hiver, le niveau de l'eau dans les principaux cours d'eau reste bas. De ce fait, environ 40 % des unités compactes de traitement de l'eau ont cessé de fonctionner dans les zones rurales. Pour alléger les effets de la sécheresse dans ces zones, l'UNICEF et les autorités locales continuent, dans le cadre du programme, de mettre en place 166 citernes (51,5 % de la quantité commandée), pour distribuer l'eau potable à environ 400 000 personnes dans 504 villages et 25 agglomérations urbaines et semi-urbaines.

Agriculture

102. Une équipe d'experts des Nations Unies appartenant au Groupe de travail sur l'agriculture a évalué l'impact et l'adéquation des intrants du programme dans la remise en état de la chaîne du froid vétérinaire dans cinq hôpitaux vétérinaires et 45 dispensaires vétérinaires de district dans les gouvernorats d'Anbar, Nineva, Tameem, Mouthanna et Thi-Qar. D'après cette évaluation, les groupes électrogènes, réfrigérateurs et camions frigorifiques acquis grâce au programme ont amélioré l'entreposage et le transport des vaccins et des médicaments thermosensibles. Les camions et les groupes électrogènes fournis suffisent à répondre aux besoins courants des hôpitaux et dispensaires étudiés, mais les réfrigérateurs ne couvrent que 40 % de ces besoins.

103. D'après une autre évaluation de 27 stations d'irrigation et de pompage dans les gouvernorats de Bagdad, Diyala, Salahaddin et Karbala, 67 groupes motopompes centrifuges, et 37 groupes utilisés en remplacement des pompes hors d'usage dans ces stations, ont élevé la capacité opérationnelle de la station de 37 %. Il en est résulté une augmentation de 30 % de l'approvisionnement en eau des agriculteurs, permettant de répondre à leurs besoins pour l'agriculture et l'élevage, et de garantir un approvisionnement essentiel en eau des usines de traitement d'eau de Kargolia et de 7-Nissan dans le gouvernorat de Bagdad.

104. La distribution de graines et de pesticides effectuée par le Gouvernement iraquien par l'intermédiaire d'agents commerciaux, et la décentralisation de la distribution et de l'entreposage des systèmes d'irrigation et des moissonneuses, qui exigent davantage d'espace, dans les entrepôts des gouvernorats, ont amélioré l'efficacité de la distribution des intrants aux utilisateurs finals.

105. Les résultats préliminaires d'une évaluation pilote de l'apiculture, limitée à cinq des 15 gouvernorats, à savoir Anbar, Bagdad, Diyala, Nineva et Wasit, montrent une augmentation de la productivité des ruches. L'établissement de petites usines de fabrication d'outils et de matériel a également été signalé. Le Groupe de travail sectoriel, en coordination avec le Ministère de l'agriculture, entreprendra en février 2001 une vaste enquête pour examiner, entre autres choses, les questions des parasites et des maladies.

106. La mise en attente des contrats relatifs à des composantes essentielles continue d'entraver la bonne ap-

plication du programme dans le secteur de l'agriculture. Bien qu'on ait établi un « livre vert » et un système rapide d'approbation des contrats en application du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999), la valeur totale des contrats mis en attente dans le secteur est passée de 210 millions de dollars à 463 millions de dollars, soit une augmentation de 120 % de la valeur totale, pendant la période à l'examen. Ces contrats mis en attente portent sur des intrants essentiels et complémentaires, comme les vaccins pour animaux, le matériel et les fournitures de laboratoire pour diagnostic, les brouettes d'arrosage (avec pièces) et le matériel d'irrigation. Comparé aux 90 jours précédents, la valeur des articles mis en attente a augmenté considérablement en pourcentage dans tous les sous-secteurs.

107. Une pluviosité favorable pendant l'hiver a facilité la plantation de céréales d'hiver et de légumes, mais le secteur agricole continue de souffrir des suites de deux années consécutives de sécheresse. Les efforts déployés par le Gouvernement pour alléger les effets de la sécheresse seraient plus fructueux si on débloquait les contrats relatifs aux systèmes d'irrigation, dont la valeur est de 250,7 millions de dollars.

108. Dans les trois gouvernorats du nord, on a entrepris la formation de 5 503 agriculteurs, dont des femmes, et de 413 travailleurs agricoles, aux méthodes d'agriculture viables. Pendant la période considérée, on a remis en état quatre bâtiments de vulgarisation, de formation et de recherche. On a planté 1 150 000 arbres sur 2 300 hectares de terres forestières dégradées. On a distribué quelque 350 000 plants d'essences forestières à des communautés et à des agriculteurs. La chaîne de production de jus de raisin de l'usine d'Harir est pratiquement installée à 85 %, et les travaux de génie civil de l'usine de traitement de pétrole d'Aqrah sont terminés à 75 %. Un total de 500 exploitations agricoles ayant une capacité de production de 6 870 000 poulets par ponte sont en fonctionnement, et 40 tonnes d'aliments pour volaille ont été distribués à 4 000 familles dans 275 villages.

Électricité

109. Dans mon rapport précédent (S/2000/1132), j'ai souligné l'importance que la production d'électricité revêtait pour la mise en oeuvre effective du Programme humanitaire. À l'heure actuelle, la puissance installée dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq s'élève à 8 312 mégawatts. La capacité disponible représente environ 48 %, soit 3 996 mégawatts. Depuis le 31 octobre 2000, l'installation de composantes apportées au titre du Programme a permis d'accroître la production d'énergie de 72 mégawatts. Alors que cela représente une amélioration, l'offre n'a pas suivi l'accroissement de la demande d'électricité. En outre, les pluies hivernales n'ont pas suffi à augmenter l'énergie produite par les centrales hydroélectriques, qui a baissé d'environ 70 % au cours des trois dernières années.

110. Le délestage continue à avoir pour effet de priver de larges secteurs du centre et du sud de l'Iraq d'électricité pendant des périodes allant jusqu'à 18 heures par jour. La situation s'est améliorée au centre de Bagdad, où les coupures de courant étaient limitées à un maximum de six heures par jour pendant les mois d'hiver.

111. Les usines d'épuration d'eau, les hôpitaux, les cliniques vétérinaires, les pompes d'irrigation et une série d'autres activités et institutions économiques et sociales sont tributaires d'un approvisionnement continu et sûr en électricité. D'après les conclusions des observateurs des Nations Unies, plusieurs de ces services essentiels sont touchés par des coupures quotidiennes pendant des périodes allant jusqu'à neuf heures. Ces coupures endommagent également le matériel utilisé par le Programme, notamment dans les établissements de santé qui n'ont pas un approvisionnement constant en électricité.

112. La mise en attente de composantes essentielles à la production d'électricité continue à se répercuter négativement sur le secteur. Au 31 janvier 2001, la valeur totale des demandes mises en attente dans ce secteur s'élevait à 765,8 millions de dollars et constituait 24,6 % de l'ensemble des demandes mises en attente dans tous les secteurs du Programme. Toutefois, la comparaison de la valeur des demandes mises en attente et de celle des demandes approuvées ne reflète pas complètement la situation. Comme la majorité des composantes approuvées ne peuvent pas être utilisées en l'absence de composantes essentielles mises en attente (telles que le contrat de remise en état des turbines de la centrale de Dura, le contrat relatif aux pales de turbine et aux accessoires pour la centrale de Mussaib, et le contrat relatif au matériel de contrôle, de protection et de mesure pour la centrale de Bagdad Sud), les conséquences de ces mises en attente sont bien plus graves que l'on pourrait le penser d'après le pourcentage indiqué ci-dessus. Comme je l'ai déclaré

dans mon rapport précédent, les composantes fournies dans le cadre du Programme ont permis de préserver le réseau et ont empêché son effondrement. Pourtant, le grand nombre de demandes mises en attente pourrait changer la situation. Ajoutées à l'âge et à la détérioration du réseau qui résulte d'un entretien insuffisant, l'absence de pièces de rechange et l'augmentation de la demande provoquée par la croissance démographique ont soumis les installations de production d'énergie à de fortes pressions. Je demande donc une nouvelle fois instamment au Comité d'accélérer le déblocage des demandes relatives aux nouvelles installations de production d'énergie, notamment en ce qui concerne des centrales de grande puissance telles que les centrales à turbine à gaz de Bagdad Est (2x125 MW) et de Dibis (2x150 MW). Le déblocage des demandes relatives aux nouvelles installations et à la remise en état pourrait, en fin de compte, ajouter jusqu'à 50 % à la capacité de production d'électricité actuelle. Cela est encore plus indispensable si les trois gouvernorats du nord sont pleinement reconnectés au réseau national, ce qui représente le moyen techniquement et économiquement le plus viable de répondre à la demande d'électricité du pays à long terme.

113. Dans mon rapport précédent, j'ai déclaré que l'approvisionnement en électricité dans les trois provinces du nord demeurait précaire. La situation ne s'est pas améliorée et s'est en fait aggravée en raison de l'effet combiné de plusieurs facteurs, dont la sécheresse qui a fait tomber le volume de l'eau dans les deux réservoirs qui servent à la production d'énergie hydroélectrique au niveau le plus bas jamais enregistré et la détérioration de l'équipement de commutation et des transformateurs, qui provoque de fortes pertes d'électricité. Même si ces problèmes étaient redressés, il faudrait de gros investissements pour rétablir le plein fonctionnement du réseau.

114. Au cours de la période considérée, la production totale des deux centrales hydroélectriques s'élevait en moyenne de 45 à 55 mégawatts, 10 à 15 mégawatts étant distribués à Erbil et 35 à 40 mégawatts à Soulaïmaniyah, alors que la demande maximale est estimée à plus de 250 mégawatts pour Erbil et à environ 300 mégawatts pour Soulaïmaniyah. À Dahouk, qui est connecté au réseau national, l'électricité fournie était en moyenne de 13 à 18 mégawatts, alors que la demande moyenne est estimée à plus de 100 mégawatts. Pour éviter une grave crise humanitaire l'été prochain, on poursuit les travaux concernant les trois générateurs de 29 mégawatts nouvellement installés, qui alimenteront des installations humanitaires essentielles, telles que les hôpitaux et des stations de pompage de l'eau. Le Programme examine également d'autres options à court terme qui, d'après les consultations menées avec tous les intéressés, pourraient être viables et permettre de répondre aux besoins d'urgence en électricité.

115. On est en train de conduire des études intenses ainsi que des discussions avec les autorités locales en ce qui concerne la reconnection des trois gouvernorats du nord au réseau d'électricité national. Toutefois, cela exigerait une augmentation globale de la production dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Le Conseil de sécurité sera tenu au courant des résultats de l'étude et des discussions menées aussi bien avec les autorités locales des trois gouvernorats du nord qu'avec les autorités de Bagdad.

Éducation

116. N'ayant guère été entretenus au cours des dernières années, la plupart des bâtiments scolaires du pays sont délabrés. Sur un échantillon de 382 primaires et de 129 écoles secondaires visitées par des observateurs des Nations Unies, 90 % et 75 % respectivement étaient en si mauvais état qu'elles ne constituaient pas un environnement sûr pour enseigner et apprendre. Conformément au rapport d'observation des Nations Unies, il existe un grand nombre d'écoles ayant des murs fissurés et humides, des toits perméables, des portes et des fenêtres cassées, voire sans installation électrique élémentaire. Le rapport fait également état d'une grave pénurie de fournitures essentielles, de meubles, de livres de classe et de matériel didactique. Il y a lieu de se préoccuper tout particulièrement des dangers que l'absence d'installations sanitaires appropriées pose pour la santé de nombreux élèves. Des matériels de rénovation aussi essentiels que les tuyaux d'eau, les tubes d'éclairage, les fils électriques, le matériel de plomberie, les ventilateurs de plafond et les éviers ont été distribués aux écoles primaires et secondaires. On les a fait parvenir rapidement aux utilisateurs, mais les quantités étaient insuffisantes et l'impact était donc minime. En outre, leur utilisation est très faible car on manque d'argent pour rémunérer les services. En réalité, sans contributions urgentes et majeures de fonds locaux, il est difficile d'envisager une amélioration sensible de cette triste situation.

117. Le rétablissement de la capacité de production de la principale imprimerie du Ministère de l'éducation

est prioritaire. À ce jour, des pièces de rechange d'une valeur de 2,9 millions de dollars destinées à la remise en état de la presse No 1 n'ont pas été utilisées. Les retards sont attribuables à l'absence de compétences locales et des fonds nécessaires au recrutement de techniciens internationaux pour le montage de ces pièces. Les données obtenues par les observateurs des Nations Unies et auprès des directions d'éducation indiquent que 50 % des livres de classe distribués sont d'occasion. Les 50 % restants sont imprimés à l'étranger.

118. On a continué à distribuer des pupitres pendant la période examinée. Pour atteindre l'objectif de production de deux millions de pupitres, le Ministère de l'éducation a conclu des contrats avec trois fabricants. À la fin de la période considérée, seulement 36 % des besoins des 511 écoles primaires et secondaires visitées avaient été satisfaits.

119. La distribution de 140 camions et autres véhicules a amélioré la distribution de matériel didactique dans tous les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. À ce jour, le matériel de transport distribué couvre 30 % des besoins globaux.

120. Les observateurs des Nations Unies ont procédé à une évaluation d'ensemble de l'impact sur l'éducation secondaire des ordinateurs fournis dans le cadre du Programme. On a examiné plus de 87 % des ordinateurs, dont 92 % serviraient à l'enseignement. Le reste a été remis aux différentes directions du Ministère pour répondre aux besoins de l'administration et de la formation. Alors que les ordinateurs représentaient un encouragement bien venu pour les institutions qui les ont reçus, il existait un mécontentement généralisé en ce qui concerne leur quantité et leur qualité. Les spécifications étaient d'un niveau nettement inférieur (486-DX) et seulement 8 % avaient une capacité multimédias (CD-ROM), ce qui les rendait virtuellement inutiles pour l'éducation. Étant donné le nombre limité d'ordinateurs disponibles dans les écoles qui les ont reçus, et le nombre élevé d'enfants par classe, le rapport ordinateur/élève était de 1 à 7, ce qui est insuffisant du point de vue de la pédagogie. Comme il existe un grand nombre d'écoles secondaires au centre et au sud de l'Iraq – environ 3 300 – et le nombre d'ordinateurs reçus – 1 411 – est faible, les besoins restent énormes. La mise en attente continue des demandes d'ordinateurs pour le secteur de l'éducation aura des conséquences graves pour la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration de l'éducation technologique des enfants iraquiens.

121. Les universités et instituts d'enseignement supérieur ont reçu du matériel dentaire et de l'équipement universel de test. Les observateurs des Nations Unies ont vérifié l'installation rapide et satisfaisante de tout matériel dentaire reçu. Bien que l'équipement de test ait été distribué, il n'a pas été utilisé, car les fournisseurs n'ont pas livré des manuels ou donné une formation, et on manque de techniciens spécialisés capables d'installer et d'exploiter l'équipement, ainsi que de l'espace nécessaire à son fonctionnement.

122. Dans les trois gouvernorats du nord, l'UNICEF et l'Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) continuent à apporter des fournitures renouvelables et à rénover les installations scolaires. On a également organisé plusieurs séminaires de développement professionnel dans le cadre de la mise en place du système d'information pour la gestion de l'éducation. L'UNESCO s'emploie également à corriger les problèmes techniques restants dans l'usine de craie de Soulaïmaniyah, y compris l'installation de matériel spécialisé acheté au titre de la phase VIII.

Télécommunications

123. Dans mon rapport précédent, j'ai appelé l'attention du Conseil sur l'état déplorable des services de télécommunications dans l'ensemble du pays, et le grand nombre de demandes de contrats mis en attente. La dégradation progressive de la qualité des services de télécommunications continue faute de pièces de rechange. Le central des communications internationales de Bagdad en est un exemple. Avant 1991, deux centraux fonctionnaient. À l'heure actuelle, les unités ont été cannibalisées, seulement un central fonctionne, et sa capacité est tout à fait insuffisante. La qualité générale des services de télécommunications est mauvaise et exige une amélioration immédiate, mais de nombreuses demandes portant sur des composantes clefs sont mises en attente. La valeur des demandes mises en attente pour ce seul projet s'élève à 192 millions de dollars, et la valeur totale des demandes mises en attente dans ce secteur à 474 millions.

124. Pour assurer le fonctionnement du système de télécommunications dans des secteurs clefs du Programme humanitaire, le matériel utilisé dans les zones à faible trafic sert de pièces de rechange. Le téléphone à l'intérieur des villes n'est pas fiable. Les liaisons in-

terurbaines et internationales sont encore plus difficiles; et lorsqu'on obtient la communication, la qualité est généralement mauvaise. Bien que la Société iraquienne des postes et des télécommunications ait commandé du matériel pour son réseau de télécommunications, les demandes pour le matériel commandé au titre des phases V, VI, VII et VIII ont toutes été mises en attente. Toute amélioration immédiate dans ce secteur est tributaire de leur déblocage. L'Union internationale des télécommunications fera ultérieurement un exposé au Comité pour le mettre au courant de l'état de l'infrastructure des télécommunications en Iraq. Je demande instamment au Comité d'examiner favorablement les demandes soumises et de passer en revue toutes les mises en attente y relatives.

125. Le Groupe de travail du secteur des télécommunications a mis au point un vaste mécanisme pour évaluer l'état actuel des services de télécommunications dans différents établissements de santé dans les gouvernorats du centre et du sud, et pour identifier leurs besoins en matière de télécommunications. Cela facilitera une meilleure exécution du Programme humanitaire.

126. Dans les trois gouvernorats du nord, l'UIT a planifié l'installation et la mise en service de trois centraux téléphoniques. L'évaluation des offres reçues par les fournisseurs est en cours.

Logement

127. Doté d'une allocation cumulative de 1,34 milliard de dollars, le secteur du logement, qui fut incorporé dans le plan de distribution en juin 2000, est devenu l'un des plus importants du Programme. Les recommandations découlant de l'examen technique commun des besoins de logement et de construction en Iraq dans le cadre du Programme, ainsi que le plan d'observation des Nations Unies pour ce secteur, ont été présentés au Comité au début de novembre 2000.

128. Des équipes des Nations Unies ont accompli des progrès considérables en observant la distribution de matériaux de construction d'une valeur de 2,6 millions de dollars aux entrepôts des gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, et celle-ci est jugée efficace. La bonne coopération du Gouvernement iraquien a facilité ces observations. J'espère que ce degré de coopération va continuer, permettre aux observateurs des Nations Unies de satisfaire les besoins d'information du Comité dans ce secteur, et de convaincre ses membres que la distribution de matériaux de construction aux entrepôts des différents gouvernorats a été efficace et que ces matériaux seront utilisés conformément à l'autorisation.

129. Le Gouvernement iraquien fait des efforts considérables pour améliorer la situation du logement dans le pays, en affectant 300 000 lots de terrains aménagés à la distribution, dont 11 000 ont déjà été distribués. Le Gouvernement a adopté une politique et une pratique consistant à subventionner nettement les matériaux de construction importés. Le rétablissement de l'industrie locale des matériaux de construction permet d'envisager une contribution locale à la construction de logements. La Estate Bank envisage d'offrir des prêts à des taux d'intérêt réduits pour répondre aux besoins de logements. L'adoption de ces politiques a accéléré le rythme des activités dans le secteur du logement, et le nombre de permis de construction pour de nouvelles constructions, des rénovations ou des extensions de maisons existantes est passé de moins de 2 000 en 1996 à plus de 25 000 en janvier 2001.

130. Pour tenir compte d'une longue tradition d'initiative personnelle en matière de construction, le Gouvernement iraquien a promulgué deux nouvelles lois en 2000 (la loi 61 relative à la propriété d'appartements, et la loi 56 relative à la location de logements) qui encouragent la propriété d'appartements et la construction d'appartements de location. Le Ministère du logement et du bâtiment a parrainé un concours d'architecture pour la conception de logements à faible coût, et distribuera les plans gratuitement aux bénéficiaires.

131. Les conclusions des observations des Nations Unies indiquent en outre que les critères régissant la distribution de matériaux de construction aux gouvernorats, qui à l'origine reposaient sur la répartition de la population, ont été ajustés pour refléter les différents niveaux de la demande entre gouvernorats. Le Gouvernement iraquien a maintenant modifié la politique précédente, et fonde la distribution sur la demande effective pour satisfaire le nombre de demandes reçues. Dans certains gouvernorats, la demande effective est faible. La politique actuelle du Gouvernement consistant à subventionner le coût des matériaux de construction de plus de 55 % vise donc à tenir compte de ces inégalités en rendant les matériaux plus abordables pour des ménages à faible revenu.

132. Une première série de contrôles ponctuels effectués par des observateurs des Nations Unies a com-

mencé pendant la période considérée. Il serait donc prématuré de tirer des conclusions quant à la question de savoir si les ressources sont suffisantes ou si elles sont réparties équitablement. À mesure que le volume des matériaux importés s'accroît, l'incapacité de l'industrie locale à appuyer l'utilisation des matériaux de construction deviendra plus manifeste. Bien que la disponibilité de prêts puisse profiter à de nombreux utilisateurs, il faut encore accroître les ressources pour avoir un impact notable sur la situation du logement dans le pays.

133. La pénurie d'équipement de manutention et d'entreposage – grues, camions et chariots élévateurs – est un obstacle à la distribution efficace des matériaux de construction. L'équipement existant est vieux et exige un entretien fréquent ainsi que des pièces de rechange. Il en résulte des retards de distribution. L'insuffisance d'installations d'entreposage couvertes est également préoccupante. En dépit de ces contraintes, la distribution des matériaux de construction aux gouvernorats a été jugée efficace.

134. Reconnaissant que le Gouvernement iraquien a fait des efforts pour améliorer la situation du logement dans le pays, et sans minimiser les difficultés graves qu'il faut surmonter, telles que l'absence de ressources pour la composante locale, je voudrais encourager le Gouvernement iraquien à accélérer l'élaboration d'un plan d'allocation pour le secteur du bâtiment.

Remise en état des établissements

135. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a poursuivi la construction d'abris et d'installations associées dans les trois gouvernorats du nord. Le rapport sur la première phase de l'enquête menée auprès des personnes déplacées est terminé (la phase suivante, à savoir des entretiens plus approfondis, devrait commencer sous peu) et les premiers résultats montrent que, si les conditions sont très variables, environ 40 % des personnes déplacées vivent dans des établissements dont les normes en matière d'eau et d'électricité, d'assainissement, d'évacuation des eaux usées et d'accès au réseau routier sont inférieures à la moyenne pour la région. En revanche, la plupart des personnes déplacées ont un accès acceptable à la nourriture, à l'éducation et, dans la plupart des cas, aux soins de santé.

136. Environ 8 000 nouveaux logements ont été construits depuis le début du programme et, selon les estimations, environ 26 000 autres devraient l'être dans les trois gouvernorats, ce qui est insuffisant compte tenu du nombre élevé de personnes déplacées dans la région. Les conclusions de l'enquête menée par Habitat contribueront à améliorer la planification et la coordination en vue d'élaborer avec tous ceux concernés une stratégie de réinstallation accélérée qui réponde mieux aux besoins spécifiques des diverses catégories de bénéficiaires installés dans des communautés viables. L'amélioration de la situation locale, l'existence de matériaux de construction et le recours le plus large possible aux entreprises locales de construction font également partie des activités prévues à ce titre. Afin de faciliter l'exécution de ce programme et d'en atteindre les objectifs, Habitat a identifié et engagé un certain nombre d'ajustements en matière d'organisation et de procédure.

137. Depuis décembre, 150 familles qui vivaient dans des conditions particulièrement déplorables dans un camp temporaire installé à Kemi Shaitan, dans le gouvernorat de Soulaïmaniyah ont été installées dans des logements construits par Habitat dans la ville de Chamchamal, située à proximité du camp. Habitat prévoit d'y construire d'autres logements encore qui seront destinés en priorité à la cinquantaine de familles qui vivent toujours à Kani Shaitan. Le camp a été démoli par les autorités locales, qui devraient interdire totalement l'accès à la zone une fois que les dernières familles l'auront quittée. Il n'y a pas eu de nouveaux arrivants à Kani Shaitan au cours de la période couverte par le présent rapport.

138. Depuis mon précédent rapport, l'UNOPS a assumé à la place du Bureau du Coordonnateur la responsabilité de l'achat de l'équipement de secours d'urgence tel que tentes, couvertures, radiateurs et fourneaux destinés aux personnes déplacées. L'achat et la distribution du matériel pour l'hiver – à l'exception des tentes, les modèles disponibles localement n'étant pas conformes aux spécifications – devraient être terminés à la fin février 2001 grâce aux efforts coordonnés du Bureau du Coordonnateur et de l'UNOPS. Ce dernier est par ailleurs en train d'acheter le matériel qui sera nécessaire en été et de constituer un réseau en vue de sa distribution. Il effectuera au début 2001 une évaluation des besoins de la population vivant dans les camps et dans des abris « en dur » de façon à lui fournir les articles dont elle a effectivement besoin.

Déminage

139. L'UNOPS a poursuivi ses activités de déminage et d'aide aux victimes. Des équipes locales constituées récemment ont effectué des tournées de sensibilisation dans 35 villages des gouvernorats d'Erbil et de Dahouk de façon à réduire le nombre d'accidents dus à des mines terrestres et à des munitions non explosées. Une fois que le Gouvernement iraquien aura accordé les visas et les permis d'importation et fourni les explosifs nécessaires, l'UNOPS pourra entreprendre un déminage mécanique et constituer de nouvelles équipes de démineurs. Cela permettra non seulement d'accélérer le processus de déminage, mais également de s'assurer du bon état des lignes électriques en vue du raccordement des trois gouvernorats au réseau électrique national le plus tôt possible.

140. Depuis le début du programme, 5,2 millions de mètres carrés de terrain ont été déminés, dont environ 4 millions sont à nouveau utilisés pour l'agriculture. La vitesse des opérations a doublé depuis août 2000 (passant de 200 000 à 400 000 mètres carrés par mois) et devrait être une nouvelle fois multipliée par deux d'ici le printemps grâce à l'utilisation d'un plus grand nombre de chiens et de matériel de déminage mécanique.

Fonds alloués en application du paragraphe 12 de la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité

141. Au paragraphe 12 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil de sécurité a, entre autres, décidé que le taux effectif de déduction des fonds déposés au compte séquestre créé par la résolution 986 (1995) qui doivent être transférés au Fonds d'indemnisation durant la période de 180 jours serait de 25 %. Le Conseil a également décidé que les fonds supplémentaires découlant de cette décision seraient déposés au compte créé conformément au paragraphe 8 a) de la résolution 986 (1995) en vue d'être utilisés pour des projets strictement humanitaires, afin de répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables en Iraq visés au paragraphe 126 de mon rapport du 29 novembre 2000 (S/2000/1132).

142. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 12 février 2001, la partie 10 du plan de distribution de la phase IX prévoit une allocation spéciale de 387 millions de dollars, visant à appuyer la mise en place d'infrastructures durables et la prestation de services à l'intention des groupes déshérités par l'exécution de projets dans les secteurs de la santé, du logement, de l'eau et de l'assainissement. Le Gouvernement iraquien a déclaré dans le plan de distribution qu'il avait l'intention de poursuivre les activités de projet dans les secteurs susmentionnés dans les zones géographiques les plus mal desservies. Sur cette somme, un montant de 110 millions de dollars est alloué à la remise en état des installations médicales fournissant des services aux handicapés et autres cas spéciaux, et un montant analogue sera affecté au logement dans les secteurs à faible revenu. Le solde servira à financer l'exécution de projets concernant la distribution d'eau et l'assainissement, afin de créer des stations d'épuration et des réseaux d'égout dans les secteurs qui en sont dépourvus.

143. Le Gouvernement iraquien a également informé l'ONU qu'il fournissait une assistance aux groupes de population les plus démunis par le biais du Ministère du travail et des affaires sociales, en dehors des arrangements mis en place conformément à la résolution 986 (1995). Parmi ces groupes figurent notamment les veuves, les orphelins, les personnes âgées et les handicapés. L'ONU et le Gouvernement iraquien poursuivent les pourparlers sur les programmes d'assistance à fournir au titre de l'allocation spéciale, afin de mieux comprendre quels sont les groupes cibles qui bénéficient d'une aide et les mesures prises pour répondre à leurs besoins. Dans ce contexte, j'appelle également l'attention sur l'émergence d'un autre groupe vulnérable qui a besoin d'une assistance spéciale – les enfants des rues.

144. Afin de fournir une assistance efficace à ces groupes déshérités, des fonds sont requis d'urgence pour financer la mise en oeuvre de programmes générateurs de recettes, remettre en état les orphelinats et les foyers pour personnes âgées, et fournir des services sociaux de base aux personnes qui en ont le plus besoin. J'exhorte le Gouvernement iraquien à continuer de collaborer avec l'ONU afin de mettre au point un mécanisme approprié permettant de fournir des ressources de trésorerie pour financer les activités de programme menées à bien en application de la résolution 986 (1995) en Iraq.

B. Questions intersectorielles

145. Dans les trois gouvernorats du nord, le Groupe de la planification et de la coordination créé au début janvier 2001 au sein du Bureau du Coordonnateur (nord) a

engagé un certain nombre de projets, à savoir : la mise au point d'une procédure plus formelle de partage de l'information entre les divers organismes et de mise à jour des données utilisées aux fins de la planification; la fourniture à Habitat d'une aide pour accélérer la construction d'abris destinés à ceux qui en ont le plus besoin et renforcer la viabilité des sites des établissements, et l'identification et l'évaluation (principalement sur la base de consultations avec les organismes et programmes des Nations Unies) de questions intersectorielles qui pourraient nécessiter de prendre des mesures, telles que la sécheresse ou la situation des femmes. Par ailleurs, le Bureau du Coordonnateur (nord) n'étant plus chargé de l'achat du matériel nécessaire pour les secours d'urgence, comme on l'a vu ci-dessus, il a pu se consacrer exclusivement à son rôle de coordination.

146. En outre, le Bureau du Coordonnateur et les organismes et programmes des Nations Unies ont continué d'appliquer les recommandations adoptées lors de la réunion interinstitutions organisée au Siège de l'ONU en octobre 2000 par la Vice-Secrétaire générale. Dans un premier temps, ils se consacrent en priorité à des évaluations sectorielles indépendantes, au renforcement de la planification intégrée et au développement de la capacité d'exécution et de suivi au niveau sectoriel. Le Bureau du Coordonnateur prépare, en étroite consultation avec les organismes et programmes des Nations Unies, un cadre général pour l'utilisation judicieuse des sommes figurant sur le compte ESC (13 %).

Lutte contre la sécheresse

147. En dépit de pluies abondantes ces derniers mois, l'été devrait être marqué par la sécheresse pour la troisième année consécutive. Le niveau des principaux cours d'eau est peu élevé et, en conséquence, l'agriculture irriguée et l'élevage risquent de connaître des pénuries d'eau et de fréquentes coupures de courant. Il est indispensable pour améliorer la situation de disposer d'un nombre suffisant de transformateurs et de groupes électrogènes ainsi que de reprendre le traitement des demandes de systèmes d'irrigation à la ferme (arroseurs), de pompes pour puits profonds et de matériel de forage.

148. Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord a publié en novembre 2000 son rapport sur les mesures prises pour faire face à la sécheresse au cours de la période allant de mai à novembre 2000. Il met actuellement en oeuvre les recommandations destinées à améliorer la coordination, à développer les consultations avec les autorités locales et à fournir en temps utile les biens nécessaires. De plus, l'UNICEF et la FAO ont entrepris en février 2001 d'identifier les besoins de chaque village en cas de sécheresse et de faire rapport à ce sujet, en s'intéressant en particulier à la gestion des ressources et aux activités de forage, à la rationalisation de la fourniture d'eau et d'électricité ainsi qu'aux aspects financiers.

149. La FAO, l'OMS, le PNUD, l'UNICEF et le PAM continuent de fournir de l'eau, d'installer des groupes électrogènes, de livrer du fourrage et d'autres intrants agricoles et de mener des activités dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire dans les trois gouvernorats du nord touchés par la sécheresse. Par exemple, la FAO a loué des citernes pour fournir jusqu'en décembre 2000 à 929 villages l'eau nécessaire à l'irrigation et à l'élevage. À la fin de décembre, 42 puits profonds avaient été forés et on avait entrepris de nettoyer 34 autres sources d'eau de façon à assurer une alimentation en eau permanente des zones touchées.

Situation des femmes

150. À l'issue des consultations tenues avec les organismes et programmes des Nations Unies en décembre 2000 le Bureau chargé du Programme Iraq lance en mars 2001 un programme dans les trois gouvernorats du nord en vue d'identifier les questions essentielles qui se posent ainsi que les résultats obtenus et les obstacles rencontrés; de mettre au point des stratégies pour remédier aux disparités entre hommes et femmes et identifier plus efficacement les insuffisances du programme; et d'élaborer des mesures spécifiquement en faveur des femmes et/ou destinées à tenir compte de la situation des femmes d'une manière générale dans un cadre donné.

C. Délivrance de visas au personnel des Nations Unies participant à la mise en oeuvre du programme

151. Du fait de la taille et de la complexité croissantes du programme humanitaire interinstitutions dans les trois gouvernorats du nord, des contraintes techniques et commerciales inhérentes à tous projets clefs en main et du développement des fonctions de gestion, le nombre de demandes de visas d'entrée déposées par les

organismes et programmes des Nations Unies auprès du Gouvernement iraquien est en hausse. Le Gouvernement a fait part d'un certain nombre de préoccupations et a posé plusieurs questions, en particulier au sujet du nombre de demandes de visas et du fait que les experts pour le programme sont exclusivement recrutés au plan international, ce qui s'est traduit par des retards considérables dans la délivrance desdits visas à l'exception de ceux destinés aux observateurs des Nations Unies. Ces retards commencent à avoir de graves conséquences, non seulement sur la mise en oeuvre du programme mais également sur le plan commercial et financier. Étant donné que plusieurs des organismes et programmes des Nations Unies concernés doivent signer d'importants contrats avec des fournisseurs internationaux dans un avenir proche, et que certains de ces contrats ont même été déjà signés, ils portent fortement atteinte à la crédibilité des organismes et programmes des Nations Unies en particulier, et de l'ONU en général.

152. L'ONU et le Gouvernement iraquien tiennent actuellement des consultations en vue de résoudre rapidement et de manière pragmatique ces difficultés dans le plein respect des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions pertinentes du Mémorandum d'accord signé par le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien (S/1996/356).

V. Conclusions et recommandations

153. Le présent rapport reflète aussi bien les réalisations positives en ce qui concerne l'accomplissement des objectifs humanitaires énoncés dans la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, que les contraintes et les difficultés éprouvées dans la mise en oeuvre effective du programme. Au cours des quatre dernières années, celui-ci a contribué à arrêter la détérioration des conditions de vie de l'Iraquien moyen et à les améliorer à certains égards.

154. Pourtant, ces réalisations ne devraient pas porter à la complaisance. Il ne faut pas oublier que le programme n'était jamais censé répondre à tous les besoins du peuple iraquien et ne saurait remplacer des activités économiques normales en Iraq. Aussi longtemps que les sanctions sont en place, il n'y a pas d'autre moyen que le programme pour satisfaire les besoins humanitaires du peuple iraquien. Bien que le programme soit exécuté dans le cadre du régime des sanctions, il est essentiel plus que jamais pour toutes les parties intéressées que son exécution soit dépolitisée et facilitée, afin d'alléger les souffrances continues du peuple iraquien, qui doit recevoir toute l'assistance qu'il lui faut d'urgence et qu'il mérite.

155. L'Iraq a été autorisé à exporter des quantités illimitées de pétrole et d'importer une large gamme de biens pour répondre aux besoins humanitaires de sa population et pour remettre son infrastructure civile en état. Des revenus accrus étant désormais disponibles pour la mise en oeuvre du programme, le Gouvernement iraquien est en effet en mesure de réduire la malnutrition et d'améliorer l'état de santé du peuple iraquien.

156. Le plan de distribution pour la phase IX (S/2001/134) prévoit, en plus des 6 millions de dollars alloués au programme alimentaire ciblé, plusieurs allocations pour des biens tels que véhicules, entrepôts, autres éléments d'infrastructure et fournitures dans différents secteurs, qui ont une incidence directe sur l'exécution de ce programme. Néanmoins, je m'inquiète du fait que ni les ressources financières ni les éléments d'infrastructure ne sont proportionnés aux dimensions du programme existant et lui permettent de réaliser tout son potentiel. Étant donné les graves préoccupations exprimées par toutes les parties, y compris le Gouvernement iraquien en ce qui concerne la situation alimentaire des enfants, je recommande au Gouvernement iraquien de préciser jusqu'à quel point les ressources limitées allouées au plan de distribution pour la phase IX répondraient à ses propres objectifs en ce qui concerne l'amélioration de la situation alimentaire des enfants.

157. Je note également avec une vive inquiétude que le montant de 5 milliards 556 millions requis pour l'exécution du plan de distribution approuvé pour la phase IX (S/2001/134) pourrait ne pas être disponible, comme les exportations pétrolières iraquiennes effectuées au titre du programme ont baissé sensiblement depuis décembre 2000. Ainsi, au 31 janvier 2001, l'Iraq avait-il déjà perdu environ 2 milliards d'euros de revenus. Étant donné sa capacité démontrée, je demande instamment au Gouvernement iraquien d'accroître ses exportations quotidiennes moyennes au titre du programme pour les porter au moins au niveau de la phase précédente.

158. Dans mon rapport précédent, j'ai noté que l'absence de liquidités gênait de plus en plus l'exécution du programme. J'ai donc demandé au Di-

recteur exécutif du Programme Iraq, en collaboration avec le Coordonnateur pour les opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, d'intensifier les efforts afin d'identifier un mécanisme approprié acceptable pour tous qui permettrait de répondre à la demande formulée au paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999). À ce propos, il m'est agréable d'annoncer qu'une mission d'experts se rendra en Iraq en mars 2001 pour examiner les arrangements relatifs à l'utilisation de 600 millions d'euros pour le secteur pétrolier, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000). J'espère sincèrement que la mission pourra mettre au point des modalités acceptables pour toutes les parties intéressées concernant l'utilisation de liquidités pour répondre aux exigences du programme. Étant donné le besoin pressant de liquidités dans les secteurs humanitaires, j'espère que des modalités analogues pourront être utilisées pour appuyer les activités dans ces secteurs.

159. Il m'est agréable de signaler que le Bureau du Programme Iraq a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes du Conseil ainsi que les procédures et décisions du Comité. Toutefois, je note avec les plus vifs regrets la lenteur de l'application du paragraphe 13 de la résolution 1330 (2000), qui demande instamment au Comité d'examiner rapidement les demandes, de réduire le volume des demandes en attente et de continuer à améliorer le processus d'approbation des demandes.

160. Étant donné l'application satisfaisante du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999), conformément auquel le Secrétariat a notifié des demandes, sans les référer au Comité, je voudrais réitérer ma recommandation tendant à ce que ces dispositions s'appliquent également aux autres secteurs du plan de distribution. Je voudrais recommander en outre que les listes d'articles approuvés (liste verte) relatifs à différents secteurs soient étendues à tous les articles, à l'exception de ceux couverts par la résolution 1051 (1996).

161. Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement iraquien sur la section VIII du Mémorandum d'accord (S/1996/356) concernant les privilèges et immunités, et en particulier sur le paragraphe 46 qui stipule que les fonctionnaires, experts et autres personnes qui effectuent des services contractuels pour le compte des Nations Unies auront le droit d'entrer en Iraq et d'en sortir librement et que les autorités iraquiennes leur délivreront promptement à titre gracieux les visas nécessaires. Je m'inquiète vivement du fait que des retards injustifiés soient intervenus dans l'octroi de visas au personnel des Nations Unies pendant la période considérée. Ces retards ont une incidence négative sur l'exécution effective du programme, notamment dans les trois gouvernorats du nord, où l'Organisation exécute des programmes pour le compte du Gouvernement iraquien, et se sont traduits également par des pertes financières considérables, le personnel ayant dû attendre les visas pour entrer en Iraq. Tout en me félicitant des récents entretiens sur la question entre le Gouvernement iraquien, le Bureau du Coordonnateur pour les opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et les institutions et programmes des Nations Unies, je demande au Gouvernement iraquien de délivrer les visas nécessaires conformément à la lettre et à l'esprit des dispositions pertinentes du Mémorandum d'accord.

162. Je me félicite que le Gouvernement iraquien ait confirmé, au paragraphe 18 du plan de distribution (voir S/2001/134, annexe III), sa volonté de coopérer pleinement avec le programme et de permettre l'observation, dans l'ensemble du territoire, de la distribution équitable des biens humanitaires importés au titre du plan de distribution. Je me félicite également que le Gouvernement ait confirmé que le personnel des Nations Unies jouira, conformément au paragraphe 44 du Mémorandum d'accord, d'une totale liberté de circulation dans l'exercice de ses fonctions.

163. Il est essentiel que les observateurs des Nations Unies, y compris ceux qui surveillent l'utilisation des pièces détachées d'équipements pétroliers, jouissent d'une entière liberté de circulation dans l'ensemble de l'Iraq, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités concernant l'observation et la surveillance de tous les biens livrés à l'Iraq au titre du programme, en particulier de ceux dont la livraison a été approuvée ou débloquée par le Comité sous condition que leur utilisation finale ou leur utilisateur final fasse l'objet d'une procédure d'observation, de surveillance et de rapport.

164. Je voudrais inviter instamment le Comité à examiner et approuver rapidement les demandes et à réduire sensiblement le volume des demandes mises en attente.

165. En ce qui concerne l'incident tragique qui s'est produit en juin 2000 dans les locaux de la FAO à Bagdad, où deux fonctionnaires ont été tués et huit personnes blessées, y compris quatre fonctionnaires des Nations Unies, je souhaite informer le Conseil qu'un tribunal pénal à Bagdad est en cours d'examiner cette

affaire. Des représentants des Nations Unies étaient présents pendant les auditions du tribunal, qui se poursuivent. On se souviendra qu'au paragraphe 20 de sa résolution 1330 (2000), le Conseil demandait au Gouvernement iraquien d'achever son enquête sur le décès des employés de la FAO et de la présenter au Conseil. Je regrette qu'un exemplaire du rapport de l'enquête du Gouvernement ne m'ait pas encore été remis comme promis.

166. Je me félicite des mesures additionnelles de sécurité prises par le Gouvernement iraquien, en consultation avec les Nations Unies, en faveur de la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq. Je souhaite toutefois exprimer mon inquiétude en ce qui concerne la manière dont les médias iraquiens ont traité le procès, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies en Iraq.

167. La longueur du processus de préparation du plan de distribution pour la phase IX et sa présentation par le Gouvernement iraquien près de deux mois après le commencement de la phase actuelle soulignent une fois de plus qu'il faut rationaliser le processus de planification du programme. Comme le signale mon rapport précédent (S/2000/1132), étant donné l'accroissement des ressources financières destinées à la composante humanitaire du programme, il est temps de réexaminer la question de savoir s'il est opportun d'appliquer des procédures et des pratiques conçues à l'origine pour couvrir la nourriture et les médicaments à une gamme beaucoup plus large et plus complexe d'activités et de matériels. Il est essentiel non seulement d'améliorer le processus de préparation et de présentation du plan en temps utile, mais également d'élaborer un plan plus ciblé et davantage axé sur les résultats, comportant un énoncé clair des objectifs à atteindre pendant une phase donnée, y compris des repères, qui amélioreraient l'évaluation des performances, des réalisations et de l'efficacité du programme. Dans ce contexte, il m'est agréable de noter qu'une approche par projet, accompagnée d'une indication claire des objectifs et des indicateurs de performance, a été adoptée pour l'exécution du programme par les organismes et programmes des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord. Par conséquent, j'ai demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq d'entamer des discussions avec le Gouvernement iraquien concernant le processus de préparation du plan de distribution.

168. En conclusion, je demande instamment à toutes les parties de prendre des mesures concertées pour atténuer les souffrances du peuple iraquien.

Annexe I

Affectation des recettes pétrolières totales entre les différents fonds et dépenses correspondantes, au 31 janvier 2001

1. Au 31 janvier 2001, 355,3 millions d'euros avaient été déposés sur le compte au titre de la phase IX comme l'autorisait la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 37 333 900 000 dollars et à 1 934 900 000 euros la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du Programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 31 janvier 2001 se répartissent comme suit :

a) Un montant de 19 494 300 000 dollars et de 1 063 300 000 euros a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. En outre, un montant de 730,2 millions de dollars et 3,7 millions d'euros correspondant aux intérêts accumulés par ces comptes était disponible pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la Banque nationale de Paris pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées et du matériel destinés au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à 9 763 700 000 dollars au titre des phases I à IX;

b) Un montant de 4 929 200 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et comme révisé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité. Les dépenses comptabilisées pour l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) se sont élevées à 2 179 100 000 dollars;

c) Un montant de 11 674 400 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 janvier 2001, un montant total de 224,9 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2001, et un montant de 10 737 100 000 dollars avait été affecté aux divers versements dus au titre des réclamations des catégories « A », « C », « D », « E » et « F »;

d) Un montant de 787,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 454,1 millions de dollars;

e) Un montant de 284,7 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil. Les dépenses de la Commission se sont élevées à 86,9 millions de dollars;

f) Un montant de 831,8 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers iraquiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et aux procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 779,4 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 119,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité en date du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport daté du 1er février 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés à un total de 119,5 millions de dollars. Les virements à ce compte ont été suspendus conformément au paragraphe 20 de la résolution 1284 (1999) du Conseil en date du 17 décembre 1999. Toutefois, conformément au paragraphe 7 de la résolution 1330 (2000) du Conseil, le virement tous les 90 jours de 10 millions de dollars au compte reprendra à compter de la fin des premiers 90 jours de la phase IX.

Annexe II

Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières et aux fournitures humanitaires au 31 janvier 2001

Recettes pétrolières

(En dollars des États-Unis)

Phase	*Dernier dépôt*	*Nombre de lettres de crédit ouvertes*	*Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole (en dollars É.-U.)*
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	353	8 301 861 931,46
VIII	5 décembre 2000	307	8 296 257 148,06
Total		**2 064**	**37 333 886 478,06**

Recettes pétrolières

(En euros)

Phase	*Dernier dépôt*	*Nombre de lettres de crédit ouvertes*	*Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole (en euros)*
VIII	29 décembre 2000	61	1 579 611 932,15
IX	Au 31 janvier 2001	12	355 336 130,70
Total		**73**	**1 934 948 062,85**

Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (53 %) et achats en vrac

Phase		*Nombre de lettres de crédit ouvertes*	*Valeur des lettres de crédit ouvertes* (en dollars É.-U.)	*Paiements bancaires effectués à la livraison* (en dollars É.-U.)
I		870	1 229 078 786,79	1 208 649 262,88
II		538	1 193 975 676,69	1 179 368 956,19
III		671	1 210 241 009,07	1 179 286 982,40
IV	Fournitures humanitaires	706	1 590 478 309,43	1 484 328 641,92
IV	Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	477	273 054 291,28	227 214 799,80
V	Fournitures humanitaires	1 037	1 841 427 802,29	1 465 841 622,88
V	Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	504	264 834 186,38	144 608 059,72
VI	Fournitures humanitaires	1 525	3 118 831 141,54	1 435 874 174,39
VI	Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	823	446 496 396,11	113 166 799,04
VII	Fournitures humanitaires	1 908	3 398 635 056,10	1 118 273 552,27
VII	Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	606	298 378 953,60	9 087 533,17
VIII	Fournitures humanitaires	731	2 250 792 583,85	198 004 290,38
VIII	Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	1	24 679,75	–
	Total	**10 397**	**17 116 248 872,88**	**9 763 704 675,04**

Annexe III

Répartition des observateurs des Nations Unies

Secteur	*Organisme*	*Nombre d'observateurs*	*Total partiel*	*Bureau du coordonnateur*	*Nombre d'observateurs*	*Total partiel*	**Total général**
Alimentation	PAM	13	13	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	1		
				Groupe d'observation par région géographique	4	5	**18**
Agriculture	FAO	13	13	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	4		
				Groupe d'observation par région géographique	11	15	**28**
Santé	OMS	12	12	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	5		
				Groupe d'observation par région géographique	7	12	**24**
Éducation	UNESCO	6	8	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	2		
	UNICEF	2		Groupe d'observation par région géographique	7	9	**17**
Électricité	PNUD	6	6	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	2		
				Groupe d'observation par région géographique	6	8	**14**
Nutrition	UNICEF	3	4	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	2		
	OMS	1		Groupe d'observation par région géographique	3	5	**9**
Eau et assainissement	UNICEF	5	5	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	2		
				Groupe d'observation par région géographique	5	7	**12**
Transport/manutention des aliments	PAM	10	10	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	1		
				Groupe d'observation par région géographique	3	4	**14**
Logement	Habitat	6	6	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	2		
				Groupe d'observation par région géographique	6	8	**14**
Télécommunications	UIT	5	5	Groupe d'observateurs multidisciplinaire	1		
				Groupe d'observation par région géographique	2	3	**8**
Total			**82**			**76**	**158**

Abréviations : FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Habitat, Centre des Nations Unies pour les établissements humains; UIT, Union internationale des télécommunications; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PAM, Programme alimentaire mondial; OMS, Organisation mondiale de la santé.